

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISSANT TOUS LES MOIS

Vol. 1.

MONTREAL, 1^{er} MARS 1881.

N^o 3.

SOMMAIRE.

ACTES OFFICIELS.—Notes explicatives sur l'« Acte pour établir un fonds de retraite et de secours en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire. »—PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : Respect de la langue—Miettes lexicologiques—Question d'étymologie—Question de grammaire—Phrases à corriger, corrections—Dictées élémentaires—Dictées syntaxiques—Dictées d'orthographe usuelle—Problèmes d'algèbre.—TRIBUNE LIBRE : Quelques notes sur Des Groseliers et Radison (Suite)—Une rectification—Correspondance, avantages du système métrique—Solution du problème d'algèbre posé par le correspondant C. B. dans la dernière livraison du Journal—Problèmes à résoudre.—LECTURE POUR TOUS : Machine à composer—Statistiques sur diverses bibliothèques—Paul Féval et la prononciation canadienne—Danger du théâtre—Lorsqu'il y en a pour trois, il n'y en a pas pour quatre—Le vieux pauvre (poésie)—L'ange et l'ermite—Souvenirs d'une institutrice.—BIBLIOGRAPHIE.—CONDITIONS D'ABONNEMENT.

ACTES OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, avec l'autorisation du Gouvernement, demande d'ici à trois semaines, des soumissions pour l'achat en bloc de tout le fonds de magasin du « dépôt de livres et autres fournitures de l'école. »

Les paiements s'effectueront au comptant. Les offres devront être adressées sous pli cacheté au surintendant, à Québec. Le surintendant ne s'engage à accepter aucune offre.

On peut visiter le « dépôt de livres, » de 9.30 heures a. m., à 4 heures p. m.

Le Surintendant,
GEDEON OUMET.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nominations de commissaires et syndics d'écoles.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un Ordre en Conseil, en date du 7 février courant (1881), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles

Comté de Chicoutimi, canton Bourget.—MM. Louis Larouche et Amédée Terriault, en remplacement de MM. Norbert Lavoie et Cyprien Dumas.

Syndics d'écoles.

Comté de Huntingdon, Hinchinbrooke.—MM. James J. Leahy et B. J. McCann, vu qu'il n'y a pas eu d'élection depuis plusieurs années.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nominations de commissaires d'écoles.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un Ordre en Conseil, en date du 7 février courant (1881), de faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles, savoir :

Comté de Berthier, Saint-Norbert.—M. Israël Rainville, en remplacement de M. Alexis Houde.
Comté de Shefford, Stukely Nord.—M. Joseph Roberge, en remplacement de M. Janvier Roberge.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nominations de Commissaires d'écoles.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un Ordre en Conseil en date du 15 février courant (1881), de faire les nominations suivantes, savoir :

Comté de Rimouski, Saint Damase de McNider.—MM. Zéphirin Boucher, Ignace Desjardins, Elzéar Lavoie, Régis Roy et Alphonse Normand. Municipalité nouvelle.

Comté de Lotbinière, Sainte-Agathe, No. 1.—M. John McGreen, en remplacement de M. John Ryan.

Comté de Mégantic, Inverness.—M. Donald D. McKenzie, en remplacement de M. James Orr.

Comté de Kamouraska, Saint-Onésime.—M. Pierre Chouinard, en remplacement de M. Alphonse Pelletier.

NOTES EXPLICATIVES

SUR

L'Acte pour établir un fonds de retraite et de secours en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

(43 & 44 Vict., ch. 22.)

SECTION 1.— Les membres des clergés catholique et protestant peuvent enseigner sans avoir de diplôme. S. R. B. C., ch. XV, section 110.

L'intention de la loi n'est pas d'obliger les membres du clergé catholique romain ou des autres dénominations religieuses, non plus que les corporations religieuses catholiques à contribuer à un fonds de retraite dont ils n'ont pas besoin, étant toujours assurés d'avoir une existence honorable pendant leur vieillesse.

Les religieux faisant partie des communautés enseignantes, qui n'auront fait que des vœux simples, pourront, en donnant au surintendant la preuve qu'ils ont quitté leur communauté avec l'assentiment de leurs supérieurs et sans y avoir été obligés pour cause de mauvaise conduite, bénéficier des avantages offerts par la présente loi, s'ils continuent à enseigner après avoir obtenu un diplôme. Dans ces cas, les années pendant lesquelles ils auront enseigné dans la province de Québec, comme membres de ces communautés, leur seront comptées (1).

Les inspecteurs d'écoles, membres du clergé, ne peuvent se prévaloir des avantages offerts par la présente loi.

Les années passées dans l'enseignement, avant la mise en force de la présente loi, donnent droit à un instituteur d'en réclamer les bénéfices et, ce, dans le cas même où cet instituteur aurait enseigné pendant plusieurs années sans diplôme ou dans une institution indépendante; mais personne ne pourra réclamer les bénéfices qui découlent de la présente loi, à moins d'être muni d'un diplôme d'école élémentaire au moins.

SECTION 2 et 3.— La pension est payée à raison de un quarantième par année sur la moyenne du traitement de l'instituteur pendant les années qu'il a passées

dans l'enseignement, et pour lesquelles il a payé la retenue exigée par la loi.

Exemple : — Une personne demande sa pension après trente années d'enseignement sur lesquelles elle n'a payé la retenue que pendant cinq années, quel sera le montant auquel elle aura droit, en admettant que son traitement pendant ces cinq années ait été de \$270, \$285, \$300, \$295, \$350, formant un total de \$1.500 ? Le total obtenu divisé par cinq donnant \$300, qui est la moyenne du traitement de ces cinq années, on peut obtenir le montant de la pension par les calculs suivants :

1. Un quarantième de la moyenne du traitement des cinq années, savoir : \$300 divisé par quarante donne \$7.50. Ce nombre multiplié par cinq produit \$37.50, chiffre annuel de la pension.

2. Un quarantième par année de la moyenne du traitement des trente années, soit \$1,500, divisé par trente égale 50. Ce dernier chiffre divisé par quarante donne \$1.25, qui multiplié par trente produit \$37.50, montant de la pension. Comme on le voit, ces deux procédés donnent absolument le même résultat.

SECTION 5.— Il est évident que le fonctionnaire de l'enseignement primaire qui obtient une pension en vertu d'une des causes spécifiées dans cette section, n'y a plus droit dès que, pour une raison ou une autre, ces causes ont cessé.

SECTION 9.— Les années pendant lesquelles un fonctionnaire de l'enseignement primaire aurait enseigné hors de la province, ne peuvent être comptées parmi celles qui lui donnent droit à la retraite.

SECTION 10 et 13.— Les fonctionnaires de l'enseignement primaire peuvent, en outre du traitement fixe spécifié entre eux et les commissaires d'écoles, comprendre comme faisant partie de leur traitement tous les avantages qu'ils retirent de leur position, tels que : le logement, la nourriture (*boarding around*), l'éclairage, le chauffage, le produit du jardin (déduction faite des frais de culture et d'ensemencement), les bâtiments, etc.

Cependant, si ces fonctionnaires exercent en même temps une profession, une industrie ou un commerce quelconque, les bénéfices qu'ils en retireraient ne seraient pas compris dans l'évaluation dont il vient d'être question.

Néanmoins, dans le cas assez fréquent

(1) Il ne faut pas oublier qu'il n'y a que les années d'enseignement dans la province de Québec et ce, depuis l'âge de dix-huit ans, qui comptent parmi celles donnant droit à la retraite.

où, pour avoir un instituteur capable, les marguilliers et les commissaires d'écoles d'une paroisse s'entendraient pour lui fournir un certain traitement, à la condition qu'il remplirait en même temps les fonctions de chantre ou d'organiste, cet instituteur pourrait considérer les bénéfices que lui donneraient ces emplois comme faisant partie des avantages dont il est fait mention plus haut.

L'exemple ci-dessous donne une idée de la manière dont la loi doit être interprétée à cet égard.

A. B..... instituteur à.....	
Prix convenu en argent comme instituteur et comme chantre.....	\$250 00
Casuel.....	30 00
Valeur du loyer du logement fourni par les commissaires à \$2.00 par mois.....	24 00
Valeur du bois ou charbon fourni pour le chauffage du logement de l'instituteur.....	20 00
Valeur des produits du jardin ou du terrain fourni par les commissaires à l'instituteur, déduction faite des frais d'exploitation.....	20 00
Valeur du loyer des bâtiments, etc.	6 00
Total.....	\$350 00

Mais il doit être compris que si les fonctionnaires de l'enseignement primaire ont droit de faire valoir tous les avantages que peut leur procurer leur position, ils doivent aussi déduire du montant total qu'ils perçoivent, la valeur des charges ou obligations auxquelles ils peuvent être astreints par leur engagement. Car le but de la présente loi est de donner à ceux qui se livrent à l'enseignement une pension basée sur le traitement exact qu'ils ont perçu pour les années pendant lesquelles ils ont professé.

Exemple.—C. D..... instituteur à.....	
Prix convenu dans l'engagement.....	\$500 00
Valeur du terrain et autres avantages.....	100 00
Total.....	\$600 00

Du montant ci-dessus, déduisant le montant des sommes et obligations suivantes :

Traitement et pension d'un assistant.....	\$100 00
---	----------

Chauffage de l'école.....	15 00	115 00
---------------------------	-------	--------

Il reste comme traitement net.....	\$485 00
------------------------------------	----------

Dans le cas des écoles recevant une allocation spéciale des commissaires, ou subventionnées par le gouvernement, le traitement s'établit comme suit :

L. H..... instituteur à..... reçoit des commissaires de sa municipalité une allocation de \$800, à la condition d'établir une école pouvant contenir deux cents élèves, d'engager quatre maîtres assistants, de fournir à ses frais le local, etc., etc. Le dit L. H..... est en outre autorisé à prélever une rétribution de quarante centins par mois sur chaque élève fréquentant son école.

Nous avons alors :	
Montant de l'allocation annuelle.....	\$ 800 00
Reçu pour la rétribution mensuelle de 200 élèves à 40 centins par tête, soit \$4 par an.....	800 00
Total.....	\$1,600 00

Du montant ci-dessus, on doit retrancher :

Le traitement de 4 assistants à \$150	\$ 600 00
Loyer et taxes pour la maison d'école.....	250 00
Chauffage, éclairage, entretien.....	125 00
Annonces, impressions, livres de prix, etc..	25 00
Total.....	\$1,000 00

Ce qui ne laisse comme traitement net que.....	\$600
--	-------

L'évaluation des avantages que les fonctionnaires de l'enseignement primaire retireront de leurs différentes charges, sera faite par les commissaires d'écoles et eux-mêmes, au meilleur de leur connaissance, revisée par l'inspecteur d'écoles du district, et certifiée exacte, comme le comporte la formule No. 2, annexée à la présente loi.

SECTION 12.— Les fonctionnaires de l'enseignement primaire seront tenus de fournir au surintendant de l'instruction publique, avant le 30 juin prochain (1881), leur état de services antérieurs au 1er juillet 1880.

Quoiqu'aux termes de la section 10, tous les fonctionnaires de l'enseignement primaire aient cinq ans pour acquitter le montant de la retenue affectée au fonds de retraite, sur le traitement des années passées, ils doivent comprendre qu'il est de leur propre intérêt de payer ces arriérés le plus tôt possible, parce que s'ils décédaient avant de les avoir acquittés, leurs héritiers ne seraient pas admis à les payer pour eux, et la pension de leur veuve ou de leurs enfants serait en conséquence diminuée d'autant.

Les fonctionnaires de l'enseignement qui, n'ayant pas l'intention de profiter des avantages que leur offre la présente loi, ne voudraient pas payer la retenue sur les années passées, n'en sont pas moins obligés de produire leur état de services (1). Car, si les années de services antérieurs n'ajoutent rien alors au montant de leur pension, elles leur serviront pour en réclamer le paiement. (Voir commentaires sur les sections 2 et 3.)

SECTION 13.—(Voir sect. 2 et 20) Quarante ans de services donnent un droit absolu à la pension de retraite. Cependant un fonctionnaire de l'enseignement primaire qui serait en état d'enseigner après ces quarante années de services, pourrait, en même temps, toucher le montant de sa pension et son traitement comme instituteur, sans être obligé de payer la retenue exigée pour le fonds de retraite.

Le 1er paragraphe de la section 13 disant : " Pour l'instituteur la jouissance de la pension commence du jour de la cessation de son traitement. " Et les mots qui suivent la dernière partie de la 5ème section..... " la date de son entrée dans l'emploi, ses services, l'époque et les motifs de leur cessation " ne s'appliquent qu'à ceux qui réclament leur pension avant l'expiration de quarante années de services. D'ailleurs le droit qu'a un fonctionnaire de l'enseignement primaire pensionné de continuer à enseigner après quarante années de services, se trouve implicitement reconnu par la dernière partie de l'article 2 ainsi conçue. " *Mais aucune allocation additionnelle n'est accor-*

dée pour un service de plus de quarante ans.

SECTION 24.—Le fonctionnaire de l'enseignement qui abandonnerait, avec l'approbation du surintendant, la direction d'une école sous contrôle, pour accepter du service dans une école indépendante ou tenir une école privée, pourra profiter des avantages offerts par la présente loi, s'il paie régulièrement la retenue sur la somme qui lui sera fixée par l'inspecteur d'écoles de son district, comme représentant le montant de son traitement ; mais l'instituteur qui abandonnerait l'enseignement pour accepter une situation dans le commerce, l'industrie, etc., ne pourrait être admis à payer la retenue qu'après être rentré dans l'enseignement.

SECTION 26.—Aux termes de la présente loi, aucune pension ne sera payée avant le mois de juillet 1885.

Néanmoins tout fonctionnaire de l'enseignement primaire qui, pour des raisons de santé, d'infirmités, de vieillesse ou autres causes, serait forcé d'abandonner l'enseignement avant cette époque, peut en faire immédiatement la demande légale, si aux termes de la section 4, il prouve qu'il a enseigné pendant les cinq années qui ont précédé sa demande et qu'il s'est conformé aux autres dispositions du présent acte.

SECTION 27.—Il est évident que le législateur n'a eu en vue dans cette clause que les fonctionnaires de l'enseignement primaire qui paieront leur retenue, et qui décéderont avant de pouvoir bénéficier de la présente loi, ne laissant ni veuve, ni enfants mineurs. Mais cet acte de justice, accompli en faveur des héritiers en ligne directe de ce fonctionnaire, ne peut infirmer en rien les droits des veuves et des orphelins, parfaitement établis par les sections 6, 7 et 8 du présent acte.

Les veuves ou les orphelins mineurs de tous fonctionnaires de l'enseignement primaire qui se seront conformés aux dispositions du présent acte, auront aussi droit de commencer à recevoir la pension qui leur est accordée par les sections 6, 7 et 8 de la présente loi, au premier juillet 1885.

Les veuves ou les tuteurs des orphelins mineurs ne seront pas admis à payer la retenue que leurs maris ou les auteurs de leurs pupilles auraient négligé de

(1) Les fonctionnaires de l'enseignement primaire sont invités à ajouter à leur état de services des notes historiques sur les écoles, les livres et les méthodes d'enseignement d'autrefois.

payer, pour les années antérieures au premier juillet 1880.

FORMULES.

(No 1.)

PROVINCE DE QUÉBEC,

Municipalité de

Demande d'inscription au fonds de retraite et de secours en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire, d'après l'acte 43-44 Vict., c. 22.

Au Surintendant de l'Instruction Publique.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre les informations suivantes :

Je me nomme (nom et prénoms en toutes lettres.)

Je suis né à _____ dans le comté de _____ 18__

Je suis muni d'un diplôme d'école que j'ai obtenu le _____ du Bureau des Examineurs, ou de l'Ecole Normale de _____

J'ai commencé à enseigner le _____

Donné à _____ comté de _____ ce _____ jour de _____ 18__

(Signature.)

INSTITUT.....

Annexer à ces renseignements l'Extrait de baptême.

(No. 2.)

FORMULE en rapport avec la section 10.

Le fonctionnaire doit écrire son nom et ses prénoms en toutes lettres.

Je _____ présentement instituteur à _____ sou mets par les présentes mon état de services, comme fonctionnaire de l'enseignement primaire, pendant les années, et aux conditions d'engagement ci-dessous énumérées savoir :

		Années scolaires.
		Nom de la municipalité, de la paroisse ou de l'institution.
		Comté ou ville.
	\$	Prix convenu dans l'engagement, et payable en argent.
	\$	Valeur du loyer du logement fourni à l'instituteur par les autorités scolaires
	\$	Valeur du chauffage fourni par les commissaires ou par les contribuables.
	\$	Valeur des produits du terrain à l'usage de l'instituteur, déduction faite des frais d'exploitation.
	\$	Valeur de la pension (Boarding around) si donnée par les autorités scolaires ou par les contribuables.
	\$	Valeur de tous autres avantages résultant de la position d'instituteur. Décrire ces avantages par un renvoi en marge.
	\$	Grand total.
	\$	2 0/0 Retenue.
	c.	
		Remarques.

Je déclare solennellement que le traitement mentionné pour chacune des années sus dites, ainsi que l'évaluation des différents avantages supplémentaires, qui constituaient une augmentation sur mon dit traitement, sont, au meilleur de ma connaissance, de la plus parfaite exactitude, et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie, et en vertu de l'acte passé dans la trente-septième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires. "

Daté à

le jour _____ 18__

(Signature.)

INSTITUT....

(No. 3.)

FORMULE en rapport avec la section 11.

PROVINCE DE QUÉBEC, }
Municipalité de }

Au Surintendant de l'Instruction Publique.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je désire affecter au paiement de la retenue exigible en vertu de l'acte 43-44 Vict., cap. XXII, les versements faits par moi au fonds de pension et de secours créé en vertu de la loi du 22 déc. 1856.

Daté à

le jour de 18

(Signature.)

INSTITUT.....

(No. 4.)

FORMULE en rapport avec les sections 4 et 20.

PROVINCE DE QUÉBEC, }
Municipalité de }

Au Surintendant de l'Instruction Publique.

Monsieur,

J'ai l'honneur de soumettre à votre considération les raisons suivantes, qui constituent mon droit à la pension de retraite créée en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire, en vertu de l'acte 43-44 Vict., cap. XXII.

Je suis né à le
je suis domicilié à comté de
j'ai exercé les fonctions d'instituteur pendant les cinq années scolaires qui précèdent la présente demande dans la municipalité de

J'ai commencé à enseigner en l'année 18

Les motifs de mon droit à la présente réclamation sont les suivants :

Fait à

le 188 .

(Signature.)

INSTITUT.....

(No. 5.)

FORMULE en rapport avec la section 21.

PROVINCE DE QUÉBEC, }
Municipalité de }

Au Surintendant de l'Instruction Publique.

Monsieur,

J'étais l'épouse de feu , en son vivant fonctionnaire de l'enseignement primaire, décédé le

Je suis née le je me suis mariée au dit

le tel que le tout appert aux pièces ci-annexées, et je réclame en conséquence la pension accordée aux veuves des fonctionnaires de l'enseignement primaire en vertu de l'acte 43-44 Vict., cap. XXII.

(Signature.)

Daté à

le

(No. 6.)

FORMULE en rapport avec la section 22.

PROVINCE DE QUÉBEC, }
Municipalité de }

Au Surintendant de l'Instruction Publique.

Monsieur,

En ma qualité de tuteur des enfants de feu décédé le et de sa femme (décédée), je

ou remariée ou déchue de ses droits), je réclame pour les dits enfants, dont les actes de naissance sont ci-annexés, la pension annuelle à laquelle ils ont droit, et j'inclus ici les pièces justificatives exigées par la loi.

(Signature.)

TUTEUR

Daté à

le

(No. 7.)

CERTIFICAT DE MÉDECIN en rapport avec la section 23.

PROVINCE DE QUÉBEC, }
Municipalité de }

Je soussigné N. B. déclare solennellement que l' nommé fonctionnaire de l'enseignement primaire, est affecté d'une maladie de ; ou infirmité (décrire et en donner les causes), ce qui l rend complètement incapable de continuer son service comme fonctionnaire de l'enseignement primaire. Je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, et en vertu de l'acte passé dans la trente-septième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour la suppression des serments volontaires et extrajudiciaires."

Daté à le (Signature.)

(No. 8.)

1^{ÈRE} FORMULE en rapport avec la section 24.

PROVINCE DE QUÉBEC, }
Municipalité de }

Au Surintendant de l'Instruction Publique.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai dû abandonner l'enseignement sous le contrôle des commissaires de , parce que , et que j'ai accepté momentanément du service dans (nom de l'Institution) dirigé par M. N. avec un traitement de \$ par année, et qu'en vertu de la section 24 de l'acte 43-44 Vict., chap. XXII, je désire continuer mes versements au fonds de pensions de retraite, si les causes ci-haut mentionnées reçoivent votre approbation.

Daté à le (Signature.)

(No. 9.)

2^{ÈME} FORMULE en rapport avec la section 24

PROVINCE DE QUÉBEC, }
Municipalité de }

Au Surintendant de l'Instruction Publique.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai dû abandonner l'enseignement sous le contrôle des commissaires d'écoles de pour les raisons suivantes :

et que je tiens une école indépendante dans la de comté de

En vertu de section 24 de l'acte 43-44 Vict., chap. XXII, je désire continuer mes versements au fonds de pensions de retraite si les causes ci-haut mentionnées reçoivent votre approbation.

Mon traitement a été évalué par monsieur l'inspecteur à la somme de , tel qu'il appert au certificat ci annexé.

Daté le (Signature.) INSTITUT.....

PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT

RESPECT DE LA LANGUE.

Le respect de la langue est la première loi du style ; et, à bien dire, cette loi comprend les autres.

Elle suppose une autorité, qui n'est pas apparemment tout entière dans les règles arbitraires de la syntaxe, mais qui se trouve surtout dans le sens général des hommes qui les ont faites ou acceptées.

De sorte que violer la langue, c'est violer la raison même.

Et s'il en est ainsi, les préceptes de rhétorique prennent un caractère tout à fait nouveau ; la convenance du style devient une prescription qui touche de près à la morale.

Une fois placé à ce point de vue, vous

avez une méthode toute trouvée pour juger les œuvres de l'esprit.

Il y a dans le respect de la langue un indice à peu près sûr de talent, de raison ou de génie.

Mettez en regard l'écrivain qui obéit strictement aux lois du langage, et celui qui les viole à plaisir, et comparez les œuvres de l'un et de l'autre ; d'une part vous trouverez la supériorité, d'autre part la médiocrité : c'est un exercice à faire ; la rhétorique ne saurait en avoir de plus instructif et de plus piquant.

Dans les âges de décadence littéraire, il naît des nuées d'écrivains qui visent à l'originalité par le mépris des habitudes publiques. La langue elle-même se prête à les désigner par des mots qui sortent de la convenance du style : on les appelle des écrivains *excentriques* : il paraît qu'un mot barbare était nécessaire pour désigner un caractère de barbarie.

Voyez donc ce que produisent ces natures d'esprits, dont la loi est de ne pas connaître de lois.

La langue les gêne avec sa précision, son élégance, son harmonie et ses délicatesses : alors il se font une langue particulière, langue incorrecte, effrontée, qui vise à l'originalité par la bizarrerie, et aux effets par le désordre.

Et puis pénétrez sous ces dehors, saisissez la pensée de ces créateurs, étudiez leur œuvre dans sa conception et dans sa marche.

La convenance du style leur échappe, parce que l'idée de la perfection morale leur est inconnue.

Prose ou vers, histoire ou roman, drame ou critique, la méditation est absente de ces œuvres. Point d'ensemble, point d'harmonie, point de variété, point d'unité ! Le style court à des images imprévues, à des bruits de mots inattendus, à des contrastes soudains ; le lecteur s'étonne de se laisser éblouir par des artifices ; il est comme étourdi ; il respire à peine, il ne juge pas : le livre s'achève et rien ne reste, ni admiration, ni plaisir, ni émotion.

Le respect de la langue, au contraire, atteste une certaine conscience de méditation littéraire ou poétique. La création peut n'être pas savante ou sublime ; mais le travail de l'artiste révèle des instincts de perfection ; et il faut plaindre les temps où l'écrivain croit pouvoir se

dispenser de cet hommage au bon sens et à la raison des hommes.

Aussi bien la conception la plus parfaite ne saurait se passer de la perfection même de la langue.

Pourquoi ne pas citer deux vers partout cités, quoique partout dénigrés :

*Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin,
Est toujours, quoi qu'il fût, un méchant écri-
vain.*

Ceci est vrai de tout temps et de tout pays.

La langue est comme le vêtement qui suit les mouvements du corps ; elle obéit de même aux mouvements de la pensée.

Qu'importe une œuvre bien conçue, si elle n'apparaît que sous une expression ingrate et une enveloppe rebelle ?

Le mépris de la langue trahit donc une nature incomplète, un sentiment faux, une intelligence en quelque sorte inachevée. C'est par le respect de la langue que commencent les littératures ; c'est par le mépris qu'elles s'éteignent. — LAURENTIE, *De la convenance du style.*

MIETTES LEXICOLOGIQUES.

(Suite.)

Voici quelques faits bizarres ; les élèves en feront ressortir l'inconséquence.

10. Un homme fort ignorant, ou fort distrait, se mit en tête d'être poète, et après avoir torturé sa cervelle, il ne put accoucher d'un seul vers ; il demanda si la rime en était riche.

11. Comme il était tombé malade, et qu'il se trouvait fort incommodé du bruit des cloches, il ordonna pour en étouffer le son, que l'on étendit de la paille devant sa porte.

12. Pierrot, revenant de la foire, apporte un tambour à son fils, et lui dit : Tiens, mon garçon, amuse-toi bien, mais surtout ne fais pas de bruit.

13. Il existait entre deux frères une si parfaite ressemblance, que l'un d'eux se vit un jour aborder par un ami, qui dit dans son indécision : Est-ce à vous, ou à monsieur votre frère que j'ai l'honneur de parler ?

14. M. P*** avait un domestique fort ignorant. "Jean, lui dit-il un jour, va-t'en voir au jardin l'heure que marque mon cadran solaire." Jean part, arrive au jardin, regarde, examine, en faisant plusieurs fois le tour du cadran, et, de guerre lasse, le prend et l'apporte au salon en disant à son maître : "Ma foi, monsieur, je n'y connais goutte, voyez plutôt vous-même."

15. "Messieurs et dames, exclamait un charlatan sur une place publique, j'ai rassemblé pour vous être agréable des curiosités de toutes sortes. Voici le crâne du célèbre Mandrin à l'âge de 15 ans ; le voici à l'âge de 20 ans ; le voici enfin à 30, lorsque le grand coupable mourut par le supplice de la roue." Et l'auditoire de s'ébahir.

16. Un bon bourgeois de Paris se promenant, après dîner, sur les bords de la Seine, aperçut un bateau pesamment chargé de tuiles ; l'eau en effleurait presque les bords. "Diable ! s'écria-t-il, si la rivière vient à grossir, l'eau rentrera dans le bateau."

18. En 1840, quelqu'un, un amateur de café, s'effrayait d'avance d'une guerre maritime avec l'Angleterre. "C'en sera fait, disait-il, de nos colonies et de la canne à sucre. — Bah ! lui répondit-on naïvement, il nous restera toujours les raffineries d'Orléans."

18. Un pauvre paralytique, perclus des deux jambes, allait de village en village, demander sa vie à la charité publique. Un jour qu'il se reposait sur le bord de la route, passe un méchant garçon qui s'approche du vieillard, s'empare de ses béquilles et s'enfuit à toutes jambes. Le paralytique se lève, court après le garnement, l'atteint et lui administre le châtiement que méritait sa vilaine action.

19. Un ignorant soutenait dans une compagnie que le soleil ne faisait pas le tour du monde. "Mais, s'il ne passe point par-dessous le globe, comment, lui objectait-on, se peut-il qu'étant parvenu à l'Occident, où il se couche, on le voie le lendemain se lever à l'Orient ? — Vous voilà bien embarrassé, répondit notre homme ; il reprend le même chemin, et si on ne s'en aperçoit pas, c'est qu'il revient la nuit." — P. LAROUSSE, *l'École normale*.

QUESTION D'ETYMOLOGIE.

Voudriez-vous me donner l'explication de la locution A LA LONGUE ? Pourquoi le féminin ?

Pendant le moyen âge, pour exprimer l'idée adverbiale que renferment les mots avec le temps, on disait *au long aller*, ce dont voici une double preuve fournie par des exemples :

Se j'ai chanté, ne m'a guere valu ;
Au long aller se Dieu plaist me vaura.
(*Poésies franc.* avant 1300 cité par Littré.)

Le temps, pour vrai, efface toutes choses ;
Au long aller mes tristesses encloses
Effacera...

(Marot, I, 350.)

Mais, pendant la même période, au lieu d'employer toujours le verbe *aller* comme substantif, c'est-à-dire comme signifiant l'action d'aller, on employait aussi le substantif *allée*, tiré du participe passé de ce verbe, fait dont les exemples abondent :

L'alée i estoit si perilleuse, car le lieu là où nous devons aler estoit le perilleus.

(Joinville, 276.)

Et en poi de tans furent ces nouvelles si espandues que c'estoit mervelles ; et i avoit moult grant *alée*.

(*Chanson de Rains*, 169.)

Et fut appelée celle *allée* le voyage de l'escluse.

(Boucicaut, I, ch. 13.)

Elle estoit aussi ennuyée du retour de son mari qu'elle avoit esté de son *allée*.

(*Marguerite*, *Noww.* III.)

Or, cela étant, je présume qu'au lieu de *au long aller*, on aura dit en même temps à la longue *allée*, et qu'ensuite, à cause du fréquent emploi de cette expression, on l'aura réduite à la forme à la longue (on sait que ce procédé pour arriver à exprimer plus rapidement la pensée n'est nullement rare), forme sous laquelle nous avons continué à nous en servir dans la langue moderne.

Je ne crois pas qu'il y ait une autre manière d'expliquer le féminin dans la dite expression.—*Courrier de Vaugelas*.

QUESTION DE GRAMMAIRE.

Ne trouvez-vous pas extraordinaire le singulier dans ce proverbe : QUI SE RESSEMBLE S'ASSEMBLE ? Littré le donne ainsi ; j'ai cru jusqu'à présent qu'il fallait : (CEUX)

QUI SE RESSEMBLENT, S'ASSEMBLENT. Si QUI veut dire CELUI QUI, le verbe singulier S'ASSEMBLE me paraît difficile à expliquer ; il faut être au moins deux pour s'assembler.

Voici, à mon avis, comment on peut rendre compte de la forme du dit proverbe, laquelle, à n'en pas douter, doit être correcte, attendu qu'il se trouve mentionné dans Leroux de Lincy et dans Bovilli, auteur d'un recueil parémiologique publié en 1531.

On voit, à la page 181 de la grammaire de Joseph Vallart, qu'on disait, de son temps, *tout ce qui pour tous ceux qui*, assertion qu'il corrobore, du reste, par l'exemple suivant, emprunté au P. Bouhours :

“Elle demanda qu'on donnât de l'argent à *tout ce qui* viendrait demander l'aumône.”

Or, cet exemple me donne fortement à soupçonner qu'autrefois on pouvait employer, ou plutôt qu'on employait fréquemment l'expression *ce qui*, en parlant des personnes, à la place de *ceux qui*.

D'où, par conséquent, la phrase qui suit, obtenue par l'ellipse de *ce*, ellipse probablement aussi souvent pratiquée dans l'ancienne langue que l'est encore celle de *celui*, avant *qui*, dans la langue moderne :

(Ce) qui se ressemble, s'assemble.

—*Courrier de Vaugelas.*

Phrases à corriger.

1^o Une seule fois, depuis que le cours général existe, les choses ne se passèrent pas selon la vieille formule, et le train-train banal de cette solennité pacifique fut dérangé par un incident non prévu.

(*Le Voltaire* du 24 juillet.)

2^o Tout-à-coup la conversation tombe ; personne ne la ramasse ; l'un de nous se met à lire à haute voix un passage de Walter Scott, d'où un de nos amis vient de sortir un beau livret d'opéra.

(*Le Progrès artistique* du 22 juillet.)

3^o Nous n'avions attaché qu'une attention secondaire à cette fantaisie ; nous avions eu tort. J'en ai été convaincu par un hasard heureux.

(*Idem.*)

4^o Aussi, ils précipitèrent le cours de leurs faciles et stériles victoires. Ils ont

formé contre M. le Préfet une demande en dix mille francs de dommages-intérêts.

(*Le XIXe Siècle* du 7 juillet.)

5^o Un grand rassemblement s'était formé hier au coin de la place du Châtelet et du quai de Gesvres, et la foule ne parlait de rien moins que de mettre à sac la boutique d'un marchand de vins.

(*L'Estafette* du 24 juin.)

6^o Les frontispices des brochures des pièces jouées seront dessinés par Sarah, qui partagera le bénéfice de leur vente avec l'impresario. Elle s'est réservée ses matinées et recevra, dans le cas où elle jouerait dans la journée, un cachet spécial.

(*L'Illustration* du 19 juin.)

7^o Dans votre dernier numéro, vous avez erroné le sens, bien entendu involontairement, du vœu que j'ai eu l'honneur de soumettre au Conseil, à la séance du 10 courant.

(*Réveil de Menton* du 26 octobre 79.)

8^o A ce propos, nous relèverons un article fort discourtois que la *Patrie* nous consacre à seule fin de se disculper d'une accusation portée par nous contre elle, et maintenue par nous.

(*La France* du 23 février.)

9^o M. le Ministre de la marine, quoi qu'il en ait, comprend la nécessité de faire quelque chose.

(*La Lanterne* du 2 mars.)

10^o On pourra nous citer l'exemple du duché de Posen où les Polonais se sont laissés en partie germaniser ; mais cet exemple est beaucoup moins concluant qu'il ne paraît à première vue.

(*Le Soleil* du 5 août.)

11^o Qu'importe que mon enfant se meurt ; il me faut dépenser de l'argent pour lui ; j'aime mieux soigner l'enfant du voisin qui me coûtera beaucoup moins.

(*Le Progrès artistique* du 20 août.)

12^o A partir d'onze heures du matin, la circulation était interdite rue de Lille. Aucun incident à signaler, sauf la présence de deux soldats de la ligne, dont les pantalons rouges contrastaient singulièrement au milieu des soutanes noires.

(*L'Événement* du 5 août.)

13^o Il faut danser, messieurs les soldats. « La valse vous appelle, » comme disait Lecoq. Il faut danser, quoique vous en ayez et quand même vous seriez podagres, ou goutteux, ou simplement asthmatiques.

(*Idem.*)

14° Non, vous n'imaginerez pas ce charabias de préciosités, de métaphores, d'enguirlandements de phrases. Quelle langue ! et des phrases qui n'en finissent pas.

[Le XIXe Siècle du 7 août.]

15° De la sorte, il n'y aurait plus d'inconvénient à faire cesser un état de choses qui, on va le voir, ne laisse pas que d'être préjudiciable aux intérêts de l'Etat.

[La France du 21 août]

16° M. Robert Mitchel qui, tout bonapartiste qu'il soit, est homme d'esprit, n'avait point l'air d'avoir une confiance exagérée dans le mérite de ses critiques.

[Le Figaro du 23 mai.]

17° Très malin ce M. Paschkoff, car il ne vise à rien moins qu'à s'assurer les sympathies d'une population riche et laborieuse de 12 millions de sectaires.

[La France du 31 août.]

Corrections.

1°... et le *tran-tran* banal de cette solennité pacifique (beaucoup de gens commettent la faute de dire *train-train*);—
2°... la conversation tombe; personne ne la relève (la conversation tombée ne se ramasse pas comme un objet tombé à terre);—3°... Nous n'avions attaché... Nous en avons été convaincu (il ne faut pas parler de soi à deux nombres différents);—4°... dix mille francs de domages et intérêts (voir *Courrier de Vaugelas*, 2^e année, p. 18);—5°... et la foule ne parlait de rien de moins que de mettre à sac la boutique;—6°... Elle s'est réservé ses matinées (le régime direct est placé après le participe, donc celui-ci invariable);—7°... vous avez mal compris le sens (on ne dit pas en français *errer* une chose);—8°... que la Patrie nous consacre afin de se disculper d'une accusation (sur l'impropriété de l'expression *seule fin*, voir le *Courrier de Vaugelas*, 2^e année, p. 139);—9°... M. le ministre de la marine, malgré qu'il en ait (voir *Courrier de Vaugelas*, 2^e année, p. 124). 10°... se sont laissé en partie germaniser (le verbe à l'infinitif ayant le sens passif, le participe doit être invariable);—11°... Qu'importe que mon enfant se meure (après *importer* on met le subjonctif);—12°... A partir de onze heures (on ne fait pas l'éllision de *e* devant onze

et onzième);—13°... Il faut danser, malgré que vous en ayez (voir *Courrier de Vaugelas*, 8^e année, page 28);—14°... vous n'imaginerez pas ce charabia (on ne met pas d'*s* à ce dernier mot);—15°... qui, on va le voir, ne laisse pas d'être préjudiciable (on ne doit pas dire « ne pas laisser que de »);—16°... qui, tout bonapartiste qu'il est (après *tout*... que on ne met pas le verbe au subjonctif);—17°... car il ne vise à rien de moins (c'est ici le sens positif: ne viser à rien de moins, c'est viser juste à...).—*Courrier de Vaugelas*.

DICTÉES ELEMENTAIRES.

I.

DISTINCTION DU NOM.

(Tous les mots écrits en italique sont des noms.)

Le palais du roi.—Le livre de Pierre.—Les plantes du jardin.—L'enfant sourit.—Mon cousin arrive.—Les fenêtres de la maison.—L'histoire du peuple de Dieu.—Les malheurs de Joseph.—Les leçons de l'élève.—Henri dessine.—Le tonnerre gronde.—Le ruisseau coule à travers la prairie.—Jacques joue dans la cour.—Le vent souffle.—Le bœuf traîne la charrue.—Le moulin moule le blé.—La neige tombe.—Le chien aboie.—La vache nous nourrit de son lait.—Le chien est l'ami de l'homme.—La beauté de la vertu.—La laideur du vice.—L'utilité de la science.—L'imprudence de cet enfant.—Une douzaine de pommes.—Le menuisier prend son rabot.—Le cheval est un animal très utile.—Ma tante vient de la ville.—Une île est une portion de terre entourée d'eau.—Le coq, la poule, le dindon, le canard et l'oie sont des animaux de basse-cour.

II.

Le boulanger pétrit le pain.—Paul écrit son devoir.—Le cheval est sorti de l'écurie.—L'or et l'argent sont des métaux précieux.—Le fils de Dieu est né dans une crèche.—Médor garde le troupeau.—Le berger veille sur ses brebis.—Les fleurs du jardin sont fanées.—La neige fond au soleil.—La voiture de mon père est cassée.—Le chat a mangé la souris.—Le tailleur a cousu nos habits.—Le clocher de cette église est très élevé.—Le livre de Louis est déchiré.—Maurice a récité sa leçon de grammaire.—L'arithmétique est une science

d'une grande *utilité*.—*Christophe* a acheté un panier de *poires*.—*L'éléphant* est le plus grand des *quadrupèdes*.—Le *lion* est le *roi* des *animaux*.—Le *chant* du *rossignol* est beau.—*L'écolier* studieux est aimé de son *maître*.—Le *fermier* fauche le *pré* et ramasse le *foin*.—*Montréal* est la plus grande ville du *Canada*.

J O C.

DICTÉES SYNTAXIQUES.

Déllice — Orgue — Couple.

I.

Dans les champs Elysées, les rois foulent à leurs pieds les *molles* délices et les vaines grandeurs de leur condition mortelle. (FÉNELON.)

La contemplation est le délice d'un esprit.

(LÉVIZAC.)

Je suis bien aise que vous ayez cet automne une couple de beaux-frères. (MME DE SÉVIGNY.)

Certain couple d'amis, en un bourg établi, Possédait quelque bien. (LA FONTAINE.)

La voûte de la nef, sous ses longs arcs déserts, De l'orgue harmonieux n'entend plus les concerts.

(DESAINTEANGE.)

Les historiens rapportent qu'une femme mourut de plaisir en entendant les orgues que l'empereur Constantin Copronyme avait envoyées à Pepin, père de Charlemagne. (MME DE BAWR.)

Oui, je vous unirai, couple ingrat et perfide.

(CORNEILLE.)

De ce couple per?de.

J'avais presque oublié l'attentat parricide.

(RACINE)

Vous êtes un couple de fripons qui me jouez d'intelligence. (J.-J. ROUSSEAU.)

Tout vivait en commun sous ce couple adoré,

(BOILEAU.)

Une couple de pigeons ne sont pas suffisants pour le dîner de six personnes. (GUIZOT.)

Depuis une couple de jours, j'ai assez écrit de lettres d'affaires. (V. JAQUEMONT.)

L'écriture, en faisant descendre les hommes d'un seul couple, a voulu sans doute les préparer à la fraternité universelle qu'ils doivent un jour réaliser sur la terre. (MICHEL CHEVALIER.)

II.

C'est un grand délice que de boire frais.

(ACADÉMIE.)

Quel délice d'être avec des gens d'une société agréable! (ACADÉMIE.)

Qu'ils aient moins d'aversion pour l'austérité de la mortification des sens qu'ils ne trouvent de charmes dans l'usage des délices vicieuses du péché. (PASCAL.)

Affranchis-le (mon cœur) de tous ses vices,

Déracine ses passions,

Efface les impressions.

Qu'y forment les molles délices. (CORNEILLE.)

Vous qui goûtez ici des délices si pures. (RACINE.)

Des orgues portatives. (ACADÉMIE.)

L'orgue de St. Marc, à Venise, est un des plus beaux orgues de toute l'Italie. (DICT. DE POITEVIN.)

A Milan, il y a deux grands orgues, un de chaque côté du cœur. (DICT. DE POITEVIN.)

Il y avait à Jérusalem un orgue qu'on entendait du mont des Oliviers. (TRÉVOUX.)

Les petites orgues pneumatiques étaient connues bien longtemps avant le temps dans lequel on place ordinairement leur invention; et c'est même dans la nature des choses qu'elles devaient être plus tôt connues que les orgues hydrauliques.

(MILLIN.)

A Naples, en face de cette belle nature, comment ne pas se livrer aux embrassements de ce ciel, de cette mer et de toutes les délices qui vous entourent? (ST.-M. GIRARDIN.)

J. O. C.

DICTÉES D'ORTHOGRAPHE USUELLE

I. Bonheur de l'obscurité.

Heureux celui pour qui le village voisin même est une terre étrangère! il met sa gloire et sa religion à rendre heureux ce qui l'environne. S'il ne voit dans ses jardins ni les fruits de l'Asie, ni les ombrages de l'Amérique, il cultive des plantes qui font la joie de sa femme et de ses enfants. Dès que ses blés sont mûrs, il rassemble ses parents, il invite ses voisins, et dès l'aurore il y entre avec eux, la faucille à la main. Son cœur palpite de joie en voyant ses gerbes s'accumuler, et ses enfants danser autour d'elles, couronnés de bluets, et de coquelicots: leurs jeux lui rappellent ceux de son premier âge, et la mémoire des vertueux ancêtres qu'il espère revoir un jour dans un monde plus heureux. (BERNARDIN DE SAINT-PIERRE.)

II. Le nuage et la fleur.

La plaine est aride, le ciel brûlant et calme; un seul nuage, fier de ses légers flocons d'argent et d'or, vogue nonchalamment dans les airs, comme une grande voile égarée sur l'azur de l'océan. Pâle et fanée, se mourant de soif, une fleur dressant au ciel avec effort sa tête suppliante, semble adresser au nuage ces paroles: "Grand nuage, laisse tou-

ber un peu d'eau dans mon calice. De cette pluie dont tes flancs sont chargés, Dieu m'a réservé quelques gouttes ; répands-les sur moi. Grand nuage, un peu d'eau ! je me meurs, et ma famille aussi." Mais le nuage orgueilleux, méprisant l'humble fleur et ses trésors, s'éloigne et s'empresse de passer outre, lui refusant jusqu'à son ombre. De longtemps il ne vint pas d'autre nuage, et la fleur mourut de sécheresse.

Enfant, ne méprisez pas les autres, car celui qui vous donne les talents vous en demandera un compte rigoureux, et malheur à vous, si vous n'en avez pas fait un bon usage. (*Magasin pittoresque.*)

III. *La brutalité envers les animaux.*

La brutalité est un très mauvais moyen de gouverner les animaux ; c'est elle qui rend quelques-unes de nos races si chétives, si faibles, malgré les quantités de nourriture qu'elles consomment. Quel est le propriétaire qui n'a pas remarqué dans ses étables des bêtes maigres, quoique mangeant autant et ne travaillant pas plus que les autres ? Celles qui sont conduites par des valets méchants, irascibles, disposés à tourmenter leur attelage sans motif, sont toujours en mauvais état, souvent boiteuses et malades, elles ne travaillent que par secousses et quand on les bat ; elles font alors des efforts instantanés, se jettent à droite, à gauche, glissent, tombent, contractent des distensions de ligaments, des contusions, des fractures, des anévrismes.

IV. *La brutalité envers les animaux.*

(Suite.)

Par l'effet d'un malaise continu, les animaux que l'on conduit ainsi avec cruauté digèrent mal, ont souvent des indigestions, sont maigres, ont le poil terne, la peau adhérente. Soit que la constitution en ait été altérée, soit qu'ils craignent l'homme, ils ne profitent ni de la nourriture, ni des soins. Tous les engraisseurs savent que les bœufs qui aiment le bouvier, sont infiniment plus faciles à engraisser que ceux à moitié sauvages, qui ne voient approcher qu'avec défiance l'homme chargé de les soigner. Il n'est pas rare de voir des actes de brutalité occasionner sur les animaux des accidents immédiats. Les bergers, les cochers, etc., sont souvent

les auteurs de boiteries, de plaies, de fractures, etc., dont les causes restent inconnues au propriétaire des animaux.

V. *La brutalité envers les animaux.*

(Suite.)

En ce qui concerne les bêtes de boucherie, la cruauté a peut-être encore des suites plus funestes pour nous : car un coup qui n'aurait eu aucune conséquence apparente chez un animal qu'on aurait laissé vivre, en déprécie la viande, si on le tue peu de temps après. Le sang est attiré sur la partie blessée, il s'y forme une fluxion, la chair devient noirâtre, imprégnée de fluide souvent altérés ; elle a mauvais goût, et se conserve peu de temps. Si les animaux sont très gras, on peut déterminer la gangrène, et rendre la viande insalubre. Dans tous les cas, la chair d'un animal qui a été battu se corrompt promptement. Les bouchers, surtout les charcutiers, ont fait ces remarques, et l'on ne voit jamais ceux qui sont intelligents et intéressés battre les animaux destinés à l'abattoir. (*MAGNE.*)

VI. *Action secrète de la Providence sur les empires.*

Dieu tient, du haut des cieux, les rênes de tous les cœurs en sa main ; tantôt il retient les passions, tantôt il leur lâche la bride, et par là il remue tout le genre humain. Veut-il faire des conquérants ? il fait marcher l'épouvante sous leurs pas, et il leur inspire à eux et à leurs soldats une hardiesse invincible. Veut-il faire des législateurs ? il leur envoie son esprit de sagesse et de prévoyance ; il leur fait prévenir les maux qui menacent les empires, et leur fait poser les fondements de la tranquillité publique ; il éclaire leurs désirs, il étend leurs vues, puis il les abandonne à leurs ignorances (1) ; alors ils se précipitent aveuglément, ils s'embarrassent dans leurs propres subtilités, et leurs précautions leur sont un piège. C'est ainsi que Dieu exerce ses redoutables jugements selon les règles de sa justice toujours infallible. (*BOSSUET.*)

(1) *Fautes* commises par ignorance, qui marquent ignorance. On pourrait aussi écrire ignorance au *singulier* ; mais alors ce mot serait employé dans sa véritable acception.

VII. *Ne point sortir de son caractère.*

Lorsqu'on veut se mettre à la portée des autres hommes, il faut prendre garde de ne pas sortir de la sienne ; car c'est un ridicule insupportable et qu'ils ne nous pardonnent point ; c'est aussi une vanité mal entendue de croire que l'on peut jouer toutes sortes (1) de personnages, et d'être toujours travesti. Tout homme qui n'est point dans son véritable caractère n'est pas dans sa force : il inspire la défiance et blesse par l'affectation de cette supériorité. Si vous le pouvez, soyez simple, naturel, modeste, uniforme ; ne parlez jamais aux hommes que de choses qui les intéressent et qu'ils puissent aisément entendre. Ne les primez (2) point avec faste ; ayez de l'indulgence pour tous leurs défauts, de la pénétration pour leurs talents, des égards pour leurs délicatesses et leurs préjugés, etc. Voilà peut-être comme un homme supérieur se montre naturellement et sans effort (3) à la portée de chacun. Ce n'est pas la marque d'une grande habileté d'employer beaucoup de finesse, c'est l'imperfection de la nature, qui est l'origine de l'art. (VAUVENARGUES.)

VIII. *La parole et la pensée.*

L'homme tenait de la nature animale la propriété de la vocalisation ou du cri ; il lui devait l'instinct d'imitation, qu'il partage avec des races entières de quadrupèdes et d'oiseaux, et que nous verrons devenir l'agent mécanique le plus ingénieux de la pensée, dans la formation des langues parlées et des langues écrites.

Il avait par-dessus toutes les espèces l'heureuse conformation d'un organe admirablement disposé pour la parole : instrument à touche (4), à cordes et à vent, dont la construction sublime fera le désespoir éternel des facteurs, et qui module des chants si supérieurs à toutes les mélodies de la musique artificielle Il avait dans ses poumons un soufflet intelligent et sensible ; dans ses lèvres, un limbe épanoui, mobile, extensible, rétractile, qui jette le son, qui le modifie, qui

(1) On peut dire aussi toute sorte.

(2) C'est à dire ne les surpassez point.

(3) On pourrait également écrire sans efforts....

(4) Nous croyons que touche devrait s'écrire ici au pluriel : ce mot, suivant nous, ne peut s'employer figurément pour clavier.

le renforce, qui l'assouplit, qui le contraint, qui le voile, qui l'éteint ; dans sa langue un marteau souple, flexible, onduleux, qui se replie, qui s'accourcit, qui s'étend, qui se meut et qui s'interpose entre ses valves, selon qu'il convient de retenir ou d'épancher la voix — qui attaque ses touches avec âpreté ou qui les effleure avec mollesse ; dans ses dents, un clavier ferme, aigu, strident ; à son palais, un tympan grave et sonore : luxe inutile pourtant s'il n'avait eu la pensée. Et celui qui a fait ce qui est n'a rien fait d'inutile. L'homme parla parce qu'il pensait. (CH. NODIER.)

IX. *Situation de la ville de Tyr.*

Je profitai de ce séjour pour connaître les mœurs des Phéniciens, si célèbres dans toutes les nations connues. J'admira l'heureuse situation de cette grande ville, qui est au milieu de la mer, dans une île. La côte voisine est délicieuse par sa fertilité, par les fruits exquis qu'elle porte, par le nombre des villes et des villages qui se touchent presque, enfin par la douceur de son climat ; car les montagnes mettent cette côte à l'abri des vents brûlants du midi ; elle est rafraîchie par le vent du nord, qui souffle du côté de la mer.

Ce pays est au pied du Liban, dont le sommet fend les nues et va toucher les astres ; une glace éternelle couvre son front ; des fleuves pleins de neige tombent comme des torrents des pointes des rochers qui environnent sa tête. Au-dessous, on voit une vaste forêt de cèdres antiques, qui paraissent aussi vieux que la terre où ils sont plantés, et qui portent leurs branches épaisses jusque vers les nues. Cette forêt a sous ses pieds de gras pâturages dans la pente de la montagne. C'est là qu'on voit errer les taureaux qui mugissent, les brebis qui bêlent avec leurs tendres agneaux qui bondissent sur l'herbe fraîche ; là coulent mille divers ruisseaux d'une eau claire, qui distribuent l'eau partout. Enfin, on voit au-dessous de ces pâturages le pied de la montagne, qui est comme un grand jardin : le printemps, l'automne y règnent ensemble pour y joindre les fleurs et les fruits. Jamais ni le souffle empesté du midi, qui sèche et qui brûle tout, ni le vigoureux aquilon, n'ont osé effacer les vives couleurs qui ornent ce jardin. (FÉNELON.)

XI. *L'aspect des pyramides d'Égypte.*

La main du temps (1), et plus encore celle des hommes qui ont ravagé tous les monuments de l'antiquité, n'ont rien pu jusqu'ici contre les pyramides. La solidité de leur construction et l'énormité de leur masse les ont garanties de toute atteinte, et semblent leur assurer une durée éternelle. Les voyageurs en parlent tous avec enthousiasme, et cet enthousiasme n'est point exagéré. On commence à voir ces montagnes factices (2) dix-huit lieues avant d'y arriver ; elles semblent s'éloigner à mesure qu'on en approche ; on en est encore à une lieue, et déjà elles dominent tellement sur la tête, qu'on croit être à leur pied ; enfin l'on y touche, et rien ne peut exprimer la variété des sensations qu'on y éprouve : la hauteur de leur sommet, la rapidité de leur pente, l'ampleur de leur surface, le poids de leur assiette, la mémoire des temps qu'elles rappellent, le calcul du travail qu'elles ont coûté, l'idée que ces immenses rochers sont l'ouvrage de l'homme, si petit et si faible, qui rampe à leur pied, tout saisit à la fois le cœur et l'esprit d'étonnement, de terreur, d'humiliation, d'admiration et de respect. Mais, il faut l'avouer, un autre sentiment succède à ce premier transport ; après avoir pris une si grande opinion de la puissance de l'homme, quand on vient à méditer l'objet de son emploi (3), on ne jette plus qu'un œil de regret sur son ouvrage ; on s'afflige de penser que, pour construire un vain tombeau, il a fallu tourmenter vingt ans une nation entière ; on gémit sur la foule d'injustices et de vexations qu'ont dû coûter les corvées onéreuses et du transport, et de la coupe, et de l'entassement de tant de matériaux. On s'indigne contre l'extravagance des despotes qui ont commandé ces barbares ouvrages ; ce sentiment revient plus d'une fois en parcourant les monuments de l'Égypte : ces labyrinthes (4), ces temples, ces pyramides, dans leur massive structure, attestent bien moins le génie d'un peuple opulent et ami des arts que la servitude d'une nation tourmentée par le caprice de ses maîtres. (VOLNEY.)

3. Tous ceux qui ont étudié l'histoire savent que les pyramides ont été construites pour servir de tombeau aux rois égyptiens.

4. *Labyrinthe*, édifice composé d'un grand nombre de chambres et de galeries d'une disposition telle que ceux qui y pénétraient, n'en sortaient que difficilement.

J. O. C.

PROBLÈMES D'ALGÈBRE.

I Un aveugle entendant passer une bande d'écoliers, s'écria : " Bonjour les 24 jeunes gens ! " Un des écoliers répondit : " Nous ne sommes pas 24 : mais si nous étions 5 fois plus que nous ne sommes, nous serions autant au-dessus de 24 que nous sommes au-dessous. " Combien étaient-ils ?

Solution :

Soit x = le nombre d'écoliers ;
alors, d'après les données du problème,

$$5x - 24 = 24 - x,$$

$$6x = 48 ;$$

$$48$$

$$\text{d'où } x = \frac{48}{6} = 8, \text{ nombre d'écoliers.}$$

II. On demandait à un homme le prix de son cheval et de sa voiture ; il répondit que son cheval valait \$114 de plus que sa voiture, et que la valeur de la voiture était 7 fois moindre que les $\frac{2}{3}$ de la valeur du cheval. Trouver la valeur du cheval et celle de la voiture.

Solution :

Soit x = la valeur de la voiture,
alors \$114 + x = " du cheval ;
mais, d'après les conditions du problème,

$$7x = (\$114 + x) \frac{2}{3},$$

$$\$228 + 2x,$$

$$7x = \frac{\$228 + 2x}{3},$$

$$21x = \$228 + 2x,$$

$$19x = \$228 ;$$

$$\$228$$

$$\text{d'où } x = \frac{\$228}{19} = \$12, \text{ valeur de}$$

la voiture,

et \$114 + \$12 = \$126, valeur du cheval.

1. *La main du temps*, l'action du temps, le temps lui-même.

2. *Factice*, fait ou imité par art : *montagnes factices*, tous monuments, objets, qui, par leur étendue, leur élévation, ressemblent à des montagnes.

III. Un capitaliste a prêté les $\frac{3}{8}$ de son capital à 5%, et le reste à 6%; il s'est ainsi créé un revenu annuel de \$180. Trouver la valeur respective des deux placements.

Solution :

Soit x = le capital placé ;

alors $\frac{3x}{8}$ = le premier placement,

et $\frac{5x}{8}$ = le second “

D'après la règle d'intérêt, $\frac{15x}{8} = \frac{100}{100}$ =

$\frac{15x}{800} = \frac{3x}{160}$ = l'intérêt proven-

nant du premier placement ;

et $\frac{30x}{8} = \frac{30x}{800} = \frac{3x}{80}$ =

l'intérêt provenant du second placement.

Mais $\frac{3x}{160} + \frac{3x}{80} = \$180,$

$$3x + 6x = \$28800,$$

$$9x = \$28800 ;$$

$$\text{d'où } x = \frac{\$28800}{9} = \$3200,$$

$\frac{3x}{8} = \$1200$ = le premier placement,

et $\frac{5x}{8} = \$2000$ = le second placement.

IV. On a trois barres d'égale longueur : 5 pouces cubes de la première barre pèsent $69\frac{3}{4}$ onces ; $3\frac{1}{3}$ pouces cubes de la seconde barre pèsent 41 onces ; $4\frac{2}{7}$ pouces cubes de la troisième barre pèsent

$949\frac{2}{3}$ onces. Quelle est la longueur de chaque barre ? (Terquem.)

Solution :

5 pcs. de la 1^{re} barre pesant $69\frac{3}{4}$ oz., 1 pc. pèsera 5 fois moins, ou $\frac{69\frac{3}{4}}{5}$ oz. ;

$3\frac{1}{3}$ pcs. de la 2^e barre pesant 41 oz., 1 pc. pèsera $3\frac{1}{3}$ fois moins, ou $\frac{41}{3\frac{1}{3}}$ oz. ;

$4\frac{2}{7}$ pcs. de la 3^e barre pesant 91 oz., 1 pc. pèsera $4\frac{2}{7}$ fois moins, ou $\frac{91}{4\frac{2}{7}}$ oz.

Représentant par x pouces cubes la longueur commune des 3 barres, nous aurons l'équation

$$\left\{ \frac{69\frac{3}{4}}{5} + \frac{41}{3\frac{1}{3}} + \frac{91}{4\frac{2}{7}} \right\} x = 949\frac{2}{3},$$

$$\frac{69\frac{3}{4}x}{5} + \frac{41x}{3\frac{1}{3}} + \frac{91x}{4\frac{2}{7}} = 949\frac{2}{3},$$

$$\frac{279x}{4} + \frac{41x}{10} + \frac{91x}{30} = \frac{2849}{3},$$

$$\frac{279x}{20} + \frac{123x}{10} + \frac{637x}{30} = \frac{2849}{3},$$

$$837x + 738x + 1274x = 56980 ;$$

$$2849x = 56980 ;$$

$$\text{d'où } x = \frac{56980}{2849} = 20.$$

La longueur de chaque barre est de 20 pouces cubes.

J. O. C.

TRIBUNE LIBRE.

Quelques notes sur des Grosilliers et Radisson

(suite)

Je commencerai cet article par un triple aveu :

1^o J'ignorais complètement, mais j'aurais dû savoir, que M. Sulte avait publié une étude importante sur Chouart, dans *l'Opinion Publique* de 1875. J'arrivais d'Europe à cette époque, et j'étais tellement occupé que je ne lisais pres que jamais les journaux.

2^o J'ai écrit Chouard, comme tout le monde ; notre héros signait Chouart, comme M. Sulte l'a constaté. Il faut désormais suivre cette orthographe.

3^o J'ai dit, p. 25, col. 1^{re} que trois cents *Sioux* descendirent en 1660 jusqu'à Québec. C'est une erreur où je me suis laissé entraîner par le passage suivant du *Journal des PP. Jésuites*, p. 287 : " Des Grosilliers a hyverné à la nation du Bœuf, qu'il fait de 4 mille hommes ; ce sont les Nadouesserons sédentaires. Le P. Menar, le P. Albanel. Jean Guérin et 6 autres françois s'en allèrent avec eux ". J'aurais dû remarquer que le *Journal* disait sur haut, en parlant de Montréal : " où les *Outaouat* estoient arrivés Ils estoient au nombre de 300. Des Grosilliers estoit à leur compagnie, qui y estoit allé l'année d'auparavant. " Cette phrase nous aide à comprendre l'autre.

Ces explications données, je continue. Il s'agit de prouver que Chouart a pénétré dans le nord-ouest — le Minnesota — dès 1659, et pour cela, il faut avant tout bien comprendre la citation tirée de la *Relation de 1660*.

Elle nous apprend que Chouart et son compagnon ont hiverné sur le bord du lac Supérieur, chez les Algonquins Supérieurs ou Outaouais ; mais elle ajoute que " pendant leur hivernement ils firent une ronde vers les peuples circonvoisins. "

Ils gagnèrent d'abord le sud-ouest, et à six journées de marche, à partir du lac, ils trouvèrent les restes de la nation du Petun.

Puis " continuant leur ronde " ils arrivèrent chez les Nadouechiouec dont ils

visitèrent les quarante bourgades. Enfin ils " entrèrent " dans les terres d'une autre nation belliqueuse et redoutable aux Algonquins, chez les Poulalak.

Ainsi, d'après la relation du P. Lalemant, les Outaouais se trouvaient, à cette époque, sur la rive méridionale du lac Supérieur, les Tionnatatés, au sud-ouest, et les Sioux habitaient le pays qui s'étend à l'ouest du même lac. Or nous trouvons la confirmation de ces faits dans les Mémoires d'un témoin contemporain, Nicolas Perrot. D'après lui, les Outaouais, unis aux Hurons du Petun avaient pénétré jusqu'au Mississipi (p. 85) pour éviter les Iroquois ; mais ayant imprudemment fait la guerre aux Sioux, ils furent obligés de revenir sur leurs pas, " et se séparant de leurs alliés, ils marchèrent jusqu'au lac Supérieur et fixèrent leur demeure à Chagouamikon " (p. 87. Voir aussi pp. 92, 239, 240) Ils y étaient encore en 1667.

Le P. Tailhan, qui a étudié avec beaucoup de soin les Mémoires de Perrot, a pu déterminer l'ordre chronologique des différentes stations des Outaouais, accomplies entre 1653 et 1660, et cet ordre s'accorde parfaitement avec ce que nous venons de voir.

Quant aux Hurons Tionnontatés, l'histoire de leurs migrations est à peu près la même. Lorsque les Outaouais se séparèrent d'eux pour gagner le lac Supérieur, les Hurons, descendant le Mississipi, rencontrèrent l'embouchure de la rivière Noire (p. 87), qu'ils remontèrent jusqu'à sa source, où ils s'arrêtèrent. C'est là que Chouart les trouva au cours de ses découvertes. Le P. Tailhan estime que leur village se trouvait à 40 ou 50 lieues de la pointe. Il n'y a qu'à jeter les yeux sur une carte pour voir que sa position est, en effet, au sud-ouest du lac Supérieur.

Voici comment Perrot parle des Sioux et du pays qu'ils habitaient.

" Il est à remarquer que le pays où ils sont n'est autre chose que lacs et marets, remplis de folles avoines, séparés les uns des autres par de petites langues de terre qui n'ont tout au plus d'un lac à l'autre que trente à quarante pas, et d'autres cinq à six ou un peu plus. Ces lacs ou marets contiennent cinquante lieues et d'avantage en carré, et ne sont pas séparés par aucune Rivière que par celle de Louisianne (Le Mississipi), qui a son lit

dans le milieu, où une partie de leurs eaux vient se dégorger. D'autres tombent dans la rivière de Sainte Croix, qui est située à leur égard au nord-est, et qui les range de près. Enfin les autres marets et lacs situés à l'ouest de la rivière de Saint-Pierre s'y vont jeter pareillement ; si bien que les Scioux sont inaccessibles dans un pays si marécageux. »

Ainsi, le pays des Sioux sédentaires, traversé par le Mississipi, était compris entre la rivière Ste Croix à l'est, et le bassin de la rivière St Pierre, à l'ouest et au sud-ouest, c'est-à-dire qu'il occupait une partie du territoire désigné aujourd'hui sous le nom de Minnesota. Il ne paraît pas qu'il s'étendit au sud du 44^e de latitude.

Dès 1658, le Père Druilletes indiquait les Nadouechiouec comme situés à environ cent cinquante lieues au nord-ouest du lac Michigan. Les Poulak étaient moins éloignés, mais plus à l'ouest (ouest-quart-nord-ouest).

Tout cela, sans doute, est un peu vague, parce que nous ne connaissons pas la position exacte du bourg St Michel, que le Père prenait comme centre de toutes ses mesures. Mais fût-il placé au fond du lac Michigan, il n'en serait pas moins vrai qu'une ligne tirée de ce point au nord-ouest irait tomber dans le Minnesota.

D'ailleurs, les cartes les plus anciennes, anglaises et françaises, s'accordent toutes à placer l'habitat des Sioux sédentaires à l'ouest du lac Supérieur, à peu près sous la même latitude (Voir les cartes de Bellin dans Charlevoix, de Vaugondy, de Moll, etc.

Seulement on voudra bien observer que les points du compas *ouest*, *nord-ouest* des Relations et des anciennes cartes ne correspondent pas très exactement à ceux des cartes modernes. Ce n'est pas ici le lieu d'expliquer la cause de cette différence, qui est, d'ailleurs, tout à fait étrangère à notre question.

Quelle était cette nation ou tribu du Bœuf où Chouart aurait hiverné, selon le journal des Jésuites ?

Ce nom pouvait être donné à toute la nation ou à une simple tribu.

Les peuples sauvages, outre les noms par lesquels ils désignaient d'abord leurs nations, ensuite leurs différentes tribus, recevaient ou se donnaient différentes

appellations suivant les circonstances. Ainsi le nom Sioux est d'origine algonquienne ; c'est un diminutif : *Nadoué*, Iroquois, et *siou* petit : *Les petits Iroquois*. C'est ainsi que les Outaouais désignaient les anciens habitants du Minnesota.

Comme les Sioux se servaient de tentes couvertes de peaux de buffle, on pouvait les appeler d'une manière générale *les Buffle*, ou *les tentes de buffle*. D'après quelques voyageurs, le mot Sioux *tepi* (de *te*, buffle) signifie *tentes* et *villages*. Dans une lettre de M. de Longueuil (Documents, etc., t. 10, p. 216) il est question d'un chef des Tepicons. Or nous ne connaissons aucune nation qui ait porté ce nom. Il est facile d'y reconnaître l'appellation générale, les *Buffles*.

M. de Boucherville, dans ses Mémoires manuscrits, 1728-29, dit qu'on distingue les *Sioux des prairies*, et les *Sioux des Rivières* : ce sont probablement les *Wahk patoan* (de *wahkpey*, feuilles), et les *Mendewakontoan*, (de *Mende*, lac). Ce doit être une appellation générale qui correspond à celle de *Sioux errants* et *Sioux sédentaires*. Aussi Hennepin, et cela me semble une nouvelle preuve de l'exactitude de ce religieux, dans la *Description de la Louisiane*, édition de 1683, p. 204, distingue les *hommes des prairies*, *les gens des rivières*, et la *nation du chien*, comme nous dirions les *gens* du Haut-Canada en général, et d'une manière plus précise la *race* des *Ecosais*, ou des Français qui habitent cette contrée.

Si l'on veut croire un employé du gouvernement français, qui s'occupait de l'histoire des Sioux en 1736, il y avait chez ce peuple trois tribus : celle du *Buffle*, celle de la *Loutre* et celle du *Chien*, (*Documents relating* etc. t. 9, p. 1055). Or celle-ci est non seulement indiquée dans Hennepin, mais encore dans Tonty, dans la prise de possession faite par Perrot en 1689 (*Documents* etc. t. 9, p. 418) : *Songasketons*, *Songeskitons*. Ce sont les Sisétons d'aujourd'hui, si je me trompe, qui occupent encore une *réserve* dans le pays de leurs ancêtres. Les *Issati* en faisaient partie. Le nom Sioux de la Loutre correspond-il à Manchokatoux de Perrot ? (1) Je ne saurais le dire.

(1) C'est peut-être le lieu ici de signaler une erreur dans les notes si exactes d'ailleurs et si

Mais je n'ai retrouvé ce nom répété nulle part, ni dans les ouvrages imprimés ni dans les manuscrits. Les voyageurs en ont-ils tiré le mot *Yanklons*? C'est à ceux qui connaissent cette langue à trancher la difficulté.

Reste la tribu du *Buffle*. Cet animal est appelé par les Sioux, *Tetungeh* (*Tungeh, grand.*) Je crois qu'on peut reconnaître ce mot dans les Mantautons de Perrot. Les voyageurs abrégèrent très souvent le nom des peuples sauvages; ils disaient, par exemple, les Poux, les Sacs, pour les Poutéoutamis et les Sakis. Des *Tetungehoans*, ils ont fait les Tintons qu'on retrouve dans les anciennes cartes: ce sont les *Titons* d'aujourd'hui. Perrot assigne la rivière St Pierre comme le pays de cette tribu. En 1794, lorsque Tabeau remontait le Missouri, il l'y retrouva: elle y était encore en 1803, et enfin à l'époque où Keating visita ce territoire.

Si le Père Lalemant a voulu désigner, non la nation entière des Sioux sédentaires, mais une tribu particulière, ce doit être celle du Titons (1). Or le chiffre de la population fait voir qu'il s'agit d'une simple tribu (Cf. Journal, p. 287, Relation 1660, p. 13). Par conséquent Chouart doit avoir hiverné sur les bords de la rivière St Pierre. Cette rivière, vers son embouchure dans le Mississipi, reçoit la rivière du Charbon, ce qui peut expliquer la présence de ce combustible, dont parle la *Relation*, si toutefois les voyageurs n'ont pas été trompés. On sait que le fumier desséché de Buffle, avec lequel les sauvages de l'ouest se chauffent, donne un feu très ardent.

D'après tout ce qui précède, il semble évident que Chouart a pénétré, dans le Minnesota, qu'il a hiverné au delà du Mississipi. Lui et son compagnon auraient été les premiers représentants de la civili-

sation chrétienne dans ces contrées. Il n'est pas impossible qu'ils aient fait l'œuvre de missionnaires chez ce peuple, comme chez les Algonquins.

Chouart aurait ainsi reconnu et traversé le Mississipi avant Joliet, comme le P. Tailhan l'a soupçonné (p. 238). En quittant la nation du Petun, il a dû descendre la rivière Noire, jusqu'à son embouchure. Là, deux voies s'offraient à lui. Il pouvait franchir le Mississipi, et il se trouvait dans les prairies que les Titons fréquentaient pour leurs chasses, l'hiver principalement, parce que c'est la saison où les Buffles se rapprochent des Rivières (1).

Il pouvait aussi remonter le Mississipi jusqu'aux embouchures du St Pierre ou du Ste Croix. Dans ce cas, il aurait eu connaissance des chutes St Antoine. Mais cette supposition est peu probable.

Maintenant on me dira :

Vous enlevez donc au P. Hennepin le mérite de sa découverte ?

Hennepin est le premier qui a publié une description du pays; le premier qui l'a fait connaître d'une manière un peu détaillée. C'est d'après lui qu'ont pu se guider les géographes et les écrivains. Suivant la règle généralement adoptée, on doit lui laisser l'honneur de sa découverte, comme on laisse à Joliet et à Marquette la gloire d'avoir découvert le Mississipi, déjà reconnu par Soto et par Nicolet.

Les fêtes célébrées à Minnéapolis avaient certainement leur raison d'être, mais en même temps il faut regarder Chouart, comme le premier français et le premier catholique qui ait été en rapport avec les Sioux et dans leur territoire.

H. A. V.

(A suivre.)

Une rectification.

Le *Journal de l'instruction publique* a publié dans le numéro de février dernier un prétendu compte-rendu du congrès pédagogique tenu à Montréal en septembre dernier.

(1) La vache abandonnant les bords du Mississipi aux premiers beaux temps, les nations ambulantes partent aussi pour les suivre en errant comme elle. Delà jusqu'au mois d'août les voyageurs ne peuvent guères voir que les peuples cultivateurs. (Tabeau.)

savantes que le P. Tailhan a publiées à la suite des Mémoires de Perrot. Il a lu Menchokatouches et Matautous. Il faut lire *on*. L'examen des mémoires de quelques traités, parfaitement au courant de la langue des Sioux (1794 et 1834) ne laisse aucun doute sur ce point. D'ailleurs, dans cette terminaison, il faut voir l'abréviation de *ons*, marque du pluriel des noms propres chez les Sioux, comme *ronon* l'était chez les Hurons. Exemple: *Yanktaon*, (*Keating's expedition* t. p. 394) *Sisilaon*, *Archéologie Américaine*, p. 122.

(1) Les *Bois Brûlés*, dont il a été souvent question dans les affaires du Nord-Ouest, appartenaient à la tribu des Titons, d'après Tabeau.

L'auteur me prête les deux propositions suivantes :

10. Le Conseil de l'instruction publique n'est guère en mesure d'en faire (des livres d'école) un choix judicieux ;

20. La taxe destinée au soutien des écoles est une chose contraire aux lois de l'Eglise.

Je proteste contre ces deux propositions que je n'ai jamais exprimées.

Libre au *Journal de l'instruction publique* de tronquer plus ou moins les paroles prononcées au congrès, mais d'y ajouter des propositions fausses et déplacées, je lui récuse ce droit.

S. Tassé, Ptre.

M. Tassé a raison de trouver ces propositions fausses et déplacées, et nous voyons avec plaisir qu'il les désavoue.

J. O. CASSEGRAIN.

Correspondance.

AVANTAGES DU SYSTÈME MÉTRIQUE.

MONSIEUR L'ÉDITEUR,

Aux séances d'inauguration du congrès pédagogique catholique de Montréal, j'avais pensé qu'il serait question du système métrique, de ses avantages, et des résultats heureux que produirait son adoption pour toute la puissance du Canada. Les causes qui ont pressé son introduction dans différentes parties du vieux monde étaient, il est vrai, plus puissantes que celles que nous aurions à faire valoir ici, mais il est cependant hors de doute que le commerce et toute la communauté en général en bénéficieraient dans une grande mesure. Il a été établi en France par une loi de 1837 ; mais jusqu'en 1840 il n'était que facultatif, parce qu'il fallait de toute nécessité lui donner un temps d'épreuve, et laisser le peuple se familiariser avec ses combinaisons avant qu'ils devint obligatoire. Une pareille loi était, pour la France, d'une nécessité absolue, parce qu'elle devait mettre un terme aux embarras du commerce créés par la multiplicité et la diversité des mesures dont se servait alors chacune des anciennes provinces, derniers vestiges de la féodalité. La révolution de 93, en détruisant l'autonomie de ces vieilles provinces, et en partageant

la France en départements, avait formé l'unité gouvernementale ; l'unité de langue et l'unité religieuse étaient déjà fondées ; la monarchie, de juillet, en établissant l'unité de mesure, n'a donc fait que suivre l'ornière tracée par la révolution.

La simplicité de ce système des poids et mesures est apparente à tous ceux qui l'étudient quelques instants : les noms uniformes et très réduits des multiples et des sous-multiples des unités principales, le mettent à la portée des intelligences les plus rétives ; et comme il est basé sur le système décimal, l'étude et le calcul de tous ces nombres complexes qui embrouillent la mémoire de l'enfant, et qui prennent une grande partie du temps qu'il doit passer à l'école, se réduit tout simplement aux combinaisons des nombres entiers avec l'usage de la virgule. Une seule de nos mesures, le dollar, rentre dans le système décimal : elle s'est imposée d'elle-même, après avoir vaincu le vieux cours d'Halifax, parce que, par elle, le calcul se simplifie et est en même temps plus facile.

Maintenant, je pose cette question à ceux de vos nombreux lecteurs qui sont voués à l'enseignement : dans la plupart des multiplications et des divisions des nombres composés, n'est-il pas préférable de substituer les fractions décimales aux fractions ordinaires et aux parties aliquotes ? Je prends le problème suivant :

Si je paie \$3.50 pour 1 arpent de fossé, combien déboursérai-je pour pour 18 arps. 6 pers. 2 ts. 5 pds. ?

	125	25
6 prs. 2 ts. 5 pds. forment	—	—
	180	36

ou enfin la fraction décimale équivalente 0,6942 d'arpent. Je n'ai donc plus qu'à multiplier \$3.50 par 18,6942, et j'ai pour résultat : \$65.4297. Si j'opère par les fractions ordinaires, j'obtiens : \$65.4305, et par les parties aliquotes : \$65.43 $\frac{1}{18}$, ou \$65.4305. L'erreur par les fractions décimales n'est donc que d'environ 0,08 de centin. En prenant 4 décimales, le résultat, pour la division, diffère à peu près dans la même proportion.

Je ne conseillerais point de rejeter entièrement les parties aliquotes qui ont leur utilité dans certains cas ; ce n'est point non plus une nouvelle méthode que je veux préconiser ; mais il me semble que les divisions de nos mesures principales converties en fractions déci-

males seraient en parfait rapport avec notre nouvelle unité de monnaie, et que le calcul, par ce dernier moyen, deviendrait, sinon plus simple, du moins plus expéditif. C'est le système que j'emploie ; non que je veuille dire qu'il est en définitive supérieur aux autres, je n'ai point cette prétention ; mais une discussion sur ce sujet pourrait avoir un résultat pratique dont bénéficierait le corps enseignant.

St Stanislas de Kostka, } P. V. M.
21 février 1881 }

Solution du problème posé par le Correspondant C. B., dans la dernière livraison du Journal, page 61.

Si nous représentons par 4 parties le total du liquide tel qu'il est dans le principe, et par x le vin qu'il renferme, l'eau sera conséquemment $4 - x$.

	EAU.	VIN.
	$4 - x$	x
Otons-en le $\frac{1}{4}$:	$1 - \frac{x}{4}$	$\frac{x}{4}$
Il restera :	$3 - \frac{3x}{4}$	$\frac{3x}{4}$

Ajoutons à l'eau la partie retranchée $1 - \frac{x}{4} +$

$\frac{x}{4}$ ou..... 1

	EAU.	VIN.
le résultat du 1er mélange sera :	$4 - \frac{3x}{4}$	$\frac{3x}{4}$
Otons en le $\frac{1}{4}$:	$1 - \frac{3x}{16}$	$\frac{3x}{16}$
Il restera :	$3 - \frac{9x}{16}$	$\frac{9x}{16}$

Ajoutons une 2e fois à l'eau la partie retranchée $1 - \frac{3x}{16} + \frac{3x}{16}$ ou..... 1

	EAU.	VIN.
le résultat du 2e mélange sera :	$4 - \frac{9x}{16}$	$\frac{9x}{16}$
Otons-en de nouveau le $\frac{1}{4}$:	$1 - \frac{9x}{64}$	$\frac{9x}{64}$
Il restera :	$3 - \frac{27x}{64}$	$\frac{27x}{64}$

Ajoutons de nouveau à l'eau la partie retranchée..... 1

	EAU.	VIN.
le résultat du 3e mélange sera :	$4 - \frac{27x}{64}$	$\frac{27x}{64}$

Après ce dernier mélange, il doit y avoir 3 fois autant d'eau que de vin, nous devons donc avoir l'équation

$$4 - \frac{27x}{64} = \frac{27x}{64} \times 3 ; 4 - \frac{27x}{64} = \frac{81x}{64} ; 256 - 27x = 81x ;$$

$$64 - 27x = 81x ; 256 - 27x = 81x ; 64 - 27x = 81x ; 108x = 256 ; x = \frac{256}{108} = \frac{64}{27} .$$

Le vin étant $\frac{64}{27}$, l'eau sera $4 - \frac{64}{27} = \frac{108}{27} - \frac{64}{27} = \frac{44}{27}$

Le vin était donc à l'eau :: $\frac{64}{27} : \frac{44}{27}$ ou :: 16 : 11 ou enfin :: $1\frac{5}{11}$:

1.

La réponse donnée dans Sonnet est donc fautive, car si nous faisons la preuve en prenant le rapport 64 : 44 pour éviter les fractions :

	EAU.	VIN.
le $\frac{1}{4}$	$\frac{64}{16}$	$\frac{44}{11}$
Reste :	48	33
Ajoutons 27 à l'eau,	75	60
1er mélange :	48	60

le $\frac{1}{4}$	12	15
	36	45
Ajoutons 27 à l'eau,		27
2e mélange :	36	72
le $\frac{1}{4}$	9	18
Reste :	27	54
Ajoutons 27 à l'eau :		27
3e mélange :	27	81

Or $27 \times 3 = 81$. Ce problème peut aussi se faire facilement par les fausses positions.

Je me permettrai une dernière remarque : n'eût-il pas été plus simple et plus rationnel de faire le 1er problème d'algèbre de la dernière livraison du Journal

par l'équation : $(51+x) \frac{4}{11} = 24$.

St Stanislas de Kostka, } P. V. M.
21 février 1881. }

Problèmes à résoudre.

Un professeur de cette ville nous demande l'insertion des deux problèmes suivants, qu'il soumet aux abonnés du *Journal de l'instruction publique*.

1er Prob. — Quel est le plus petit nombre que l'on puisse ajouter à cinq millions pour que la somme soit exactement divisible par sept millions dix-neuf ? — Expliquer la règle.

2d Prob. — Expliquer comment l'on peut trouver que 7000 grains sont le poids d'une livre avoir-du-poids, sans peser et sans faire de comparaison avec la livre de Troie.

LECTURE POUR TOUS.

Machine à composer.

Si les Imprimeurs ne sont pas bientôt munis d'une bonne machine à composer, ce ne sera pas faute de recherches des ingénieurs anglais.

Chaque année en voit en effet éclore au moins une.

La dernière est celle de M. Winders, de Boston, qui a cédé son brevet d'invention à MM. Dobson et Barlow de la même ville.

M. Winders s'est d'abord assuré de ce qu'un compositeur habile pouvait justifier de lettres à l'heure, et il a trouvé que ce nombre était de dix mille.

Partant de ce chiffre, il a pris pour règle qu'une bonne machine à composer devait marcher au taux ci-dessus.

Pour obtenir ce résultat, il ne fallait pas faire sortir une seule lettre à la fois, mais bien réussir à composer des mots entiers dans le même instant, par un raccordement des touches ou clefs les unes aux autres.

De là, nécessité d'abandonner les gaines ou conducteurs en forme de V, et d'établir un arrangement ingénieux des clefs, de façon à les rendre aptes à former les combinaisons les plus usuelles du langage.

Son plan est du reste le même que celui adopté, il y a quelques années par M. D Mackie, et dernièrement par M. Wicks.

La machine de M. Winders possède 136 clefs ou touches ; correspondant avec des alphabets complets de capitales et de bas de casse, et avec les ponctuations.

Quelques-unes des lettres bas de casse sont doublées de façon à faciliter les combinaisons des cordes mues par les touches, et par ce moyen le compositeur, en touchant le clavier des deux mains à la fois, est à même d'obtenir un mot entier d'un seul jet.

Les caractères sont placés dans de longs tubes verticaux en métal, rangés au-dessus du clavier. Derrière ces tubes se trouve une rangée de fiches horizontales qu'un levier mù par une came fait marcher en avant et en arrière.

Ces fiches, quand elles ne sont pas en rapport avec une des clefs, passent sous les tubes, sans toucher aux caractères ; mais, dans le cas contraire, lorsqu'une des clefs ou touches est abaissée par le doigt, la fiche en rapport avec elle s'élève légèrement, vient frapper la lettre située au bas du tube et la pousse sur une petite courroie de cuir placée en avant des tubes.

Les lettres ou syllabes sont portées par cette courroie dans un conduit, où elles se rejoignent les unes les autres, et sont poussées jusqu'au compositeur, où on les justifie de la façon ordinaire.

Cette machine est en usage dans une imprimerie de Manchester où elle donne, dit-on, de très bons résultats.

M. Winders a aussi inventé une machine à distribuer.—*Gutenberg-Journal*.

Statistiques sur diverses bibliothèques.

C'est la bibliothèque nationale en France qui a le plus grand nombre de volumes ; elle en renferme 2.078.000, ou près de la moitié de ce qu'il y en a dans les 500 bibliothèques publiques de la France. Viennent ensuite, par ordre d'importance, celle du muséum britannique, 1.000.000 de volumes ; la bibliothèque royale de Munich, 800.000 volumes ; celle de Berlin, 700.000 ; celle de Dresde, 500.000 volumes ; celle de Vienne, 420.000 volumes ; celle de l'Université d'Oxford, 300.000 volumes ; celle de l'Université de Heildelberg, 300.000 volumes ; celle de Hambourg, 300.000 volumes ; celle de Stuttgart, 300.000 volumes ; la bibliothèque nationale de Belgique, 210.000 ; celle du Vatican, 30.000 volumes, mais qui est la plus précieuse à cause des 25.000 manuscrits qu'elle renferme.

Paul Féval et la prononciation canadienne.

La parole est à M. Paul Féval, le célèbre romancier français. Voici ce qu'il dit dans une critique sur les accents qu'on donne à la langue dans certaines provinces de France :

A Vitry l'on gémit ou l'on clapote ; à Vannes les mots passent comme de la soupe des deux côtés des langues épaisses ; à Saint-Brienc la parole se dandine lentement sur d'incroyables cadences ; à Saint-Malo... Mais à tout prendre où parle-t-on comme il faut ?

Le véritable accent français est-il ce cahoteux et bruyant roulement à l'aide duquel s'étourdissent réciproquement les riverains de la Garonne ? ou la farouche glorification de l'e muet qui ajoute un nouveau syllabe à tous les mots de la chère Provence ? Est-ce le suisse de Besançon ? le débonnaire gloussement belge de Laon, ou le traînante chanson de Normandie, ou le fausset glapissant du parisien de Paris ?

On m'a dit que le français se parlait assez bien à Moscou. Mais si vous voulez entendre le vrai son de la langue de Bossuet et de Corneille, l'avis général est qu'il faut aller jusqu'au Canada, où verdit un rameau du vieil arbre de France.

Danger du théâtre.

M. Ozanam, un des fondateurs de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, à son arrivée à Paris, avait une lettre de recommandation pour M. de Châteaubriand ; celui-ci reçut l'étudiant d'une manière aimable, et après bien des questions, lui demanda s'il se proposait d'aller au théâtre. Ozanam, surpris, hésitait entre la promesse faite à sa mère de ne pas mettre le pied au théâtre et la crainte de paraître puéril à son noble interlocuteur ; il se tut quelque temps. Châteaubriand le regardait toujours, comme s'il eût attaché un grand prix à sa réponse. A la fin, la vérité l'emporte, et l'auteur du *Génie du christianisme*, se penchant vers Ozanam pour l'embrasser, lui dit affectueusement : " Je vous conjure de suivre le conseil de votre mère ; vous ne gagnerez rien au théâtre, et vous pourriez y perdre beaucoup."

Cette réponse demeura comme un éclair dans la pensée d'Ozanam, et lorsque quelques-uns de ses camarades, moins scrupuleux que lui, l'engageaient à les accompagner au spectacle, il s'en défendait par cette phrase décisive : " M. de Châteaubriand m'a dit qu'il n'était pas bon d'y aller."

Lorsqu'il y en a pour trois, il n'y en a pas pour quatre.

Dans un des quartiers éloignés de Paris, il existe un de ces restaurants au plat ou au demi-plat, où, pour dix sous, on peut, sinon dîner, au moins apaiser sa faim.

Tous les jours, un vieux prêtre qui a trente sous à mettre à son repas y vient dîner avec deux pauvres qu'il a rencontrés, et auxquels il a donné rendez-vous. Avec ses trente sous, ils sont trois à se régaler.

Un soir, le vieux prêtre arrive avec ses deux pauvres d'habitude, les fait asseoir et se place au milieu d'eux.

Au moment où il porte à sa bouche la première cuillerée de potage, la porte s'ouvre et paraît un troisième pauvre auquel il a donné rendez-vous, mais qu'il a oublié.

— Entrez, entrez, dit le bon ecclésiastique, voici votre place.

— Mais vous, mon père, lui dit son voisin.

— Moi, répond-il négligemment, moi, je dînerai demain, je puis bien attendre, j'ai dîné hier.

LE VIEUX PAUVRE.

Je pleure et vous chantez. Que ma vie est amère !
Couvert par des haillons, peut-être avant demain,
Si vous ne venez pas soulager ma misère,
Hélas ! je serai mort et de froid et de faim.

Riches, que me faut-il ? quand je vais à la ville,
Je ne demande point l'argent de vos plaisirs :
Un tapis de vos pieds, quand il n'est plus utile,
Le pain que vous jetez : voilà tous mes desirs !

Vous n'avez pas le temps de penser à mes larmes !
Et les heures pourtant, pour vous comme pour

Pour l'élu du bonheur, pour l'enfant des alarmes,
Pour le bien, pour le mal, suivent la même loi !

Ma voix de vos plaisirs trouble la jouissance.
Venez pour soulager ma pénible douleur ;
Vous saurez que l'instant qu'on donne à l'indi-

Est pris par la vertu sur les jours du bonheur.

Vous avez des trésors, je n'ai que l'infortune !
Je n'ai que le passé, pour vous est l'avenir !
Ah ! pour nous rendre égaux... mais je vous im-

Ne donnez qu'une obole, et je vais vous bénir.

Les cieux ont des flambeaux pour une nuit obs-

Le matin a des pleurs comme les feux du jour ;
L'homme n'a rien pour l'homme ; et, seul dans la

Le pauvre a sa misère et n'a rien en retour.

Il n'a rien ! ah ! Seigneur, j'outrage ta justice !
S'ils ne sont pas pour lui, tu combles tous mes

Quand il est dédaigné, tu lui deviens propice,
Son cœur est ton palais quand tu descends des

Chantez donc, inhumains ! chantez, chaniez en-

J'aime mieux ma douleur, j'aime mieux mon en-

Que vos brillants plaisirs, faux bonheur d'une

Le pauvre doit mourir et le Ciel est pour lui.

Ed. BR.COM.

L'ANGE ET L'ERMITE (1).

Il y avait en Egypte un ermite qui, dès sa tendre jeunesse, s'était retiré dans la solitude ; il y avait passé toute sa vie dans le jeûne, les larmes et la prière. Il ne connaissait pas le monde ; mais le peu que ses souvenirs lui en retraçaient le remplissait d'étonnement. « On voit, disait-il, Dieu combler de ses dons ceux qui le servent le moins, ne rien accorder à ceux qui l'invoquent avec le plus d'ardeur. La fortune des hommes n'a rien de stable : elle change comme les saisons de l'année, mais sans qu'on puisse deviner la cause ni l'époque des changements. Dieu, sans doute, ne fait rien sans raison ; mais qui pourrait m'expliquer celle de ses jugements mystérieux ? Je veux aller dans le siècle et voir si je n'y trouverai pas un homme qui sache m'en rendre compte ; car cette pensée me tourmente si fort que je ne puis la supporter seul. »

Bien qu'il ne connût pas le pays, il prit son bâton et se mit en route, allant droit devant lui. Au bout d'un certain temps, il trouva un chemin qu'il suivit ; il y avait fait quelques pas, quand il entendit marcher derrière lui. Il se retourna et vit un jeune homme qui arrivait rapidement. Il était beau et bien fait ; son apparence était celle d'un *sergent* de quelque grand seigneur ; il était en habit de voyage et tenait un javelot à la main.

Arrivé devant le vieillard, il le salua, et celui-ci, l'arrêtant, lui dit :

— A qui es-tu, frère ?

— Je suis à Dieu, répondit le jeune homme.

— Tu as là un bon seigneur. Et où vas-tu ?

— J'ai dans ce pays des amis que je vais visiter.

— Si je pouvais t'accompagner, j'en serais fort aise, car cette terre m'est tout à fait étrangère.

— Bien volontiers, mon Père : je vous conduirai en sûreté.

Ils continuent leur route, le jeune homme en avant, l'ermite un peu après, disant ses prières.

(1) Extrait d'une lecture faite par M. Gaston Paris dans la séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en avril 1880. Le but de cette légende, dont les principaux traits remontent à l'antiquité, est d'expliquer la distribution des biens et des maux, et de justifier la Providence. — *Annales catholiques*, numéro 473.

Ils marchèrent ainsi jusqu'à la nuit, et furent reçus chez un ermite, qui les accommoda de son mieux, et leur fit part de tout ce qu'il avait. Après le souper, pendant qu'ils se livraient à la prière, leur hôte s'occupa quelque temps à essuyer et polir un hanap dans lequel il avait servi à boire, et auquel il paraissait tenir beaucoup. Le jeune homme remarqua l'endroit où il le serrait, et, pendant que l'autre regardait ailleurs, il s'en empara. Au point du jour ils partirent, et quand ils furent en chemin, il montra le hanap à son compagnon. Celui-ci fut saisi de douleur à cette vue :

— Qu'as-tu fait là ? s'écria-t-il ; reporte-le vite.

— Taisez-vous, mon Père, dit le jeune homme, et apprenez à ne vous étonner de rien de ce que vous me verrez faire.

Il parlait avec tant d'autorité que l'ermite n'osa répliquer, et le suivit en baisant la tête.

Le soir, ils arrivèrent à une ville ; ils demandèrent l'hospitalité en maint endroit, mais ne la trouvèrent nulle part, car ils n'avaient pas d'argent, et on voit encore aujourd'hui trop souvent qu'on aime plus l'argent que Dieu. Il avait plu tout le jour ; les deux voyageurs, las et mouillés, frappèrent à une grande maison et demandèrent le maître ; mais ils eurent beau prier, il refusa de les recevoir.

— Résignons-nous, dit l'ermite, voici un auvent qui nous garantira au moins de la pluie.

— Non, dit le jeune homme, on nous recevra.

Ils frappèrent, crièrent et implorèrent si longtemps que, de guerre lasse, on leur ouvrit. La chambrière leur montra un peu de paille sous un degré.

— Vous pouvez rester là jusqu'au matin, dit-elle.

Ils étaient sans feu et sans lumière, et ils n'avaient mangé ni bu de la journée. Le maître de la maison était un riche usurier, qui n'aurait pas donné un dénier pour Dieu, mais qui vivait largement. Ce soir-là il laissa un peu de pois à son souper ; la chambrière leur porta ce reste, et ce fut tout leur repas. Quand le jour parut :

— Allons-nous-en, dit l'ermite.

— Il faut d'abord remercier notre hôte, dit le jeune homme. Et montant à la chambre du bourgeois :

— Nous venons, dit-il, prendre congé

de vous ; en échange de votre hospitalité, veuillez acceptez ceci.

Et il lui tendit le beau hanap qu'il avait dérobé à l'hôte de la veille. Le bourgeois le prit, fort joyeux, et les voyageurs s'en allèrent.

— Est-ce pour te moquer de moi, dit l'ermite, quand ils furent dans la campagne, que tu agis d'une façon aussi extravagante ? Tu enlèves son hanap à l'excellent homme d'hier pour le donner à cet usurier qui nous a si mal traités !

— Vous en verrez bien d'autres, mon Père, dit le jeune homme. Vous ne connaissez pas le monde, et vous ne savez ce qui est mal et ce qui est bien.

Comme ils poursuivaient leur route, ils arrivèrent sur un pont où un vieillard se tenait, implorant la charité de ceux qui passaient.

— Nous devons trouver plus loin un carrefour, lui dit le jeune homme en s'arrêtant devant lui. Des chemins qui s'y croisent, lequel nous faut-il prendre pour arriver à la ville où nous allons ?

— Celui de droite, répondit le mendiant, et il se tourna de ce côté pour l'indiquer.

A ce moment, le jeune homme, qui se trouvait derrière lui, le poussa fortement par les épaules, et, du haut du pont, qui n'avait pas de garde-fou, le précipita dans la rivière, fort rapide en cet endroit. Il le regarda se noyer d'un air satisfait, puis rejoignit l'ermite qui, muet de terreur, et craignant pour lui-même un sort pareil à celui du mendiant, le suivit toute la journée sans mot dire.

La ville où ils arrivèrent le soir était riche et prospère.

Le jeune homme, qui connaissait les êtres, alla droit à un hôtel où il savait qu'ils seraient bien reçus. On leur fit en effet bon accueil, car le bourgeois et sa femme étaient larges et hospitaliers. Ils n'étaient plus jeunes, et n'avaient d'autre enfant qu'un fils né sur le tard, encore en bas âge, et qu'ils aimaient uniquement. Son berceau était dans la chambre même où les voyageurs furent menés après souper. Pendant la nuit, l'enfant cria et les réveilla. L'ermite vit son compagnon se lever, s'approcher du berceau, étrangler l'enfant, puis rentrer dans son lit et se rendormir. Pour lui, rempli d'horreur, il ne put clore les paupières. Mais dès que le jour parut, le jeune homme lui dit :

— Hâtez-vous. Je connais une porte dérobée par laquelle nous nous enfuirons avant qu'on se soit aperçu de la mort de cet enfant.

— L'ermite le suivit, et il l'accompagna encore ce jour-là, n'osant le quitter, mais convaincu qu'il était dans la compagnie d'un démon.

Ce fut dans une abbaye qu'ils demandèrent asile le quatrième jour. Les moines leur donnèrent bon souper et bon gîte, car ils étaient riches de rentes et de terres, et les bâtiments qu'ils habitaient étaient vastes et magnifiques. Le matin venu, les voyageurs se vêtirent et se chaussèrent; comme ils allaient quitter leur chambre, le jeune homme alluma la paille de son lit! La paille était épaisse, la chambre petite, et le feu l'eut bientôt envahie.

— Partons vite, mon Père, dit-il à l'ermite : l'abbaye va brûler.

L'ermite épouvanté courut sur ses pas. Quand ils furent au haut d'un tertre qui dominait le pays, le jeune homme s'arrêta.

— Voyez, dit-il en se retournant, comme cette abbaye brûle bien, et quel feu clair elle jette!

L'ermite se frappait la poitrine et s'arrachait la barbe : « Hélas ! criait-il, pourquoi suis-je né ? pourquoi ai-je vécu jusqu'ici ? pourquoi ai-je quitté ma retraite ? pourquoi ai-je suivi ce fatal compagnon ? Me voilà son complice, me voilà assassin, incendiaire ! J'ai perdu ma vie et mon âme, ce monde et l'autre ! Le diable m'a séduit et m'a perdu. Hélas ! hélas. »

Comme il se désespérait ainsi, le jeune homme lui touche l'épaule et lui dit :

« Vous vous trompez, mon Père, je ne suis pas ce que vous pensez, et tout ce que j'ai fait à sa raison. Ecoutez-moi. Je sais ce qui vous a fait quitter votre ermitage : vous ne pouviez comprendre les jugements mystérieux de Dieu, vous avez voulu aller dans le monde et chercher un homme sage qui pût vous en expliquer le secret. C'était une tentation de l'ennemi, et elle vous aurait perdu, si Dieu, à cause de votre longue pénitence, n'avait eu pitié de vous, et ne vous avait envoyé un ange pour vous éclairer. Je suis cet ange : je t'ai montré ce que tu voulais savoir, ce que tu allais chercher dans le monde ; mais tu ne l'as pas compris ; je vais te l'expliquer.

« Tu as murmuré en me voyant enle-

ver à l'ermite qui nous reçut le premier jour le hanap qu'il aimait tant. Ce hanap aurait causé sa perte. C'était le seul bien qu'il eût, et il l'aimait pour tous ceux qu'il n'avait pas. Tu l'as vu, à l'heure de l'oraison, s'occuper à l'essuyer et à le polir au lieu de songer à Dieu. Or, Dieu veut qu'on n'aime que lui, surtout d'un ermite, ou d'un religieux, qui a renoncé au monde. L'ermite avait mis son cœur dans le hanap ; aussi Dieu a-t-il voulu qu'il le perdît, pour être tout au ciel. J'ai donné ce hanap à l'usurier qui nous a reçus si mal et de si mauvaise grâce, parce que son aumône, si maigre qu'elle fût, devait avoir sa rétribution. Au jour du jugement, se voyant damné, il aurait pu dire : Dieu est-il juste ? j'ai hébergé ses pauvres, et je n'en suis pas récompensé. Or, l'aumône d'un usurier ne vaut rien devant Dieu ; il ne peut être sauvé s'il ne restitue ce qu'il a gagné. S'il fait quelque œuvre de miséricorde avec son bien mal acquis, s'il loge et nourrit un pauvre, Dieu le lui rend de la main à la main, c'est-à-dire en cette vie ; il n'aura rien à réclamer plus tard.

« Le mendiant que j'ai noyé avait bien vécu jusque-là, et il ne songeait pas à mal. Mais s'il avait continué sa route, il aurait rencontré ce jour même une tentation à laquelle il n'aurait pas résisté, et il aurait commis un crime qui aurait perdu son âme. En le faisant périr avant, je l'ai sauvé, et maintenant il remercie Dieu dans le ciel.

« Quant à l'enfant, sache que son père et sa mère, depuis vingt ans qu'ils sont ensemble, ont donné l'exemple de toutes les vertus. Ils faisaient aux pauvres une si large part de leur bien qu'il leur en restait fort peu pour eux-mêmes. Ils désiraient ardemment avoir un enfant qui fût leur héritier et qu'ils élevassent dans la crainte du Seigneur. Dieu l'accorda à leurs prières : mais la venue de cet enfant changea insensiblement leur cœur. Bien que leur charité ne fût pas morte, elle s'attiédissait chaque jour ; ils craignaient, en donnant aux pauvres, de diminuer l'héritage de leur fils. Le père ne songeait plus qu'à gagner ; il allait devenir usurier pour accroître le patrimoine de cet enfant. Cet enfant lui était déjà entré au cœur, et il était près de perdre tout le profit de sa longue piété, et de préparer en même temps la ruine de l'âme de son fils. L'enfant, qui était

encore innocent, est maintenant sauvé, et ses parents, ne l'ayant plus, rendront leur cœur à Dieu, et reprendront leurs bonnes œuvres. Dieu leur a fait à tous trois une grande grâce.

“Quand l'abbaye où nous avons dormi fut fondée, les moines n'avaient ni rentes, ni terres, et ne s'en souciaient pas, confiants en la bonté de Dieu : Dieu était leur unique fournisseur. Ils étaient alors de sainte vie ; rien, dans toute la journée, ne les troublait dans leurs oraisons. Mais les aumônes que leur attira leur réputation de sainteté les corrompirent peu à peu ; ils s'embarrassèrent de mille affaires ; ils ne cherchèrent plus que le moyen d'augmenter leur richesse ; ils oublièrent leur règle ; ils dédaignèrent les pauvres ; ils devenaient même déloyaux et injustes. Chacun d'eux voulait être digne, abbé, prévôt ou cellerier ; l'envie et la convoitise les dévoraient ; dans leur réfectoire, dans leurs salles, on ne voyait que faste, on n'entendait que vanité. Dieu a voulu qu'ils perdissent toutes ces richesses et devinssent pauvres comme devant. Jamais de riche moine on ne dira bonne chanson : le vrai religieux doit être indigent ; c'est dans les pauvres maison que Dieu habite.

“Maintenant ils ne seront plus distraits de la prière ; ils ne convoiteront plus des dignités qui ne rapportent rien ; ils rebâtiront une abbaye moins belle, mais convenable : les pauvres ouvriers qui en ont besoin y gagneront les deniers qui ne font que nuire aux moines. Voilà pourquoi j'ai allumé ce feu que nous regardons. Maintenant je m'en vais. Songe à la leçon que Dieu t'a donnée. Retourne dans ta retraite et fais pénitence.”

En disant ces mots, le jeune homme changea d'aspect et devint un ange lumineux. Il remonta au ciel en chantant *Gloria in excelsis Deo* ! L'ermite n'aurait plus voulu le quitter ; il lui semblait ne l'avoir pas entendu assez. Il s'étendit en croix à terre et rendit grâce à Dieu de la grande bonté qu'il lui avait faite. Il retourna à l'ermitage qu'il avait follement abandonné et y passa toute sa vie. A sa mort, Dieu reçut son âme et la couronna en paradis. Puissions-nous avoir en ce monde tel désir de bien faire que nous ayons dans l'autre cette plaine clarté par laquelle nous connaissons l'homme et Dieu !

SOUVENIRS D'UNE INSTITUTRICE.

(Suite.)

Paris, août 18...

Je brode un mouchoir pour Adrienne ; elle ne saura jamais que ce blanc tissu, semé de fleurs, est le linceul où sont ensevelies mes pensées et mes fugitives espérances. Qu'elle soit heureuse ! heureuse avec lui ! Elle est aimable, elle est aimée, elle entre dans la vie par la belle porte... Que jamais elle ne soit déçue dans ses espoirs ni contrariée dans ses affections ; qu'elle soit longtemps chérie, et surtout qu'elle le rende heureux, bien heureux ! qu'il s'applaudisse chaque jour de l'avoir prise pour compagne...

Et moi ?... — Je me pose cette question comme si un autre me l'adressait, tant il me semble que je suis désintéressée de mon propre sort. Eh bien ! je ferai effort sur moi-même ; je chasserai de ma tête et de mon cœur les fantômes de la jeunesse ; je me plierai à ma position, — travail et isolement ; — je me cramponnerai à mes devoirs, et j'espère arriver ainsi au déclin de la vie ; sans bonheur, mais sans tache. Mon existence sera un jour nébuleux, que le soleil n'a point égayé, que les brises parfumées n'ont pas embelli, mais qu'importe ? tous les jours sont au Seigneur ! Rien n'est en oubli devant lui ; le jour sombre a son but comme les jours rayonnants ; la plus humble plante a sa place marquée dans l'œuvre divine, comme la fleur qui décore les jardins... Dieu me voit, je suis son enfant ; sa main puissante s'étend sur moi, comme elle s'étend sur celles qui, plus heureuses, plus aimées, ne demandent rien que la durée de leur bonheur ; cette pensée me fortifie quand mon courage faiblit, elle me console quand je souffre.

Paris, septembre 18...

Je suis seule à la maison, seule avec la petite Claire ; M. et madame de la Perne et leurs enfants sont allés à la signature du contrat d'Adrienne. En ce moment, ils sont réunis ; il est auprès d'elle... Je suis seule, et, en tâchant d'endormir Claire qui s'agite dans son berceau, j'ai ouvert mon livre de prières, et mes yeux sont tombés sur ces paroles de l'hymne du Saint-Esprit :

In labore requies,
In æstu temperies,
In æstu solatium.

O douces et ravissantes paroles, seul remède à nos maux sur la terre ! Oui, vous êtes, ô mon Dieu, notre repos dans le travail, notre rafraîchissement dans notre chaleur, notre consolation dans les larmes ! Je ne me lassais pas de relire ces trois lignes, j'y découvrais des sens mystérieux qui pénétraient mon âme comme une bienfaisante rosée ; je les écrivis aux pieds de mon crucifix pour les avoir sous les yeux, et me rappeler sans cesse que c'est là, et là seulement, qu'il faut chercher le délassement, l'ombre et la paix. Cette strophe, écrite peut-être il y a six cents ans, chantée chaque année devant un peuple indifférent, m'a fait un bien singulier ; elle a presque opéré une révolution morale en mon âme. Béni soit celui qui l'a écrite !

Je me crois plus calme ; je dis, un ferme adieu à tout ce qui a pu me tenter et me séduire, — la gloire, la fortune, l'amour ; je dis adieu au bonheur, s'il faut le chercher ailleurs qu'en Dieu et dans le travail !

Paris, 2 octobre 18...

Tout est fini, ils sont mariés, ils sont partis. J'ai eu des moments cruels, mais la grâce de Dieu est là....

Paris, juin 18...

Il s'est écoulé bien des mois depuis que je n'ai ouvert ce cahier ; je craignais en quelque sorte de relire ces lignes, confidentes de mes rêves et de mes chagrins ; je suis plus ferme aujourd'hui. L'impossible, l'irrévocable ont produit leur effet ordinaire sur une âme honnête, sur un esprit qui cherche à être sage : j'ai évité autant que je l'ai pu, de penser à celui que j'avais aimé ; j'ai fui, comme une dangereuse tentation, les souvenirs, les images du passé ; je me suis combattue par le travail assidu, par l'élévation de cœur vers Dieu, et j'ai à peu près triomphé : je jouis de cette *paix amère* dont parle Fénelon ; l'âme troublée par une agitation violente ne peut de longtemps se reprendre aux plaisirs innocents, aux sentiments tranquilles, aux jouissances terre à terre : il faut se contenter de ne pas trop souffrir et de ne pas vouloir, à toute force,

être heureux... Le bonheur est, je l'avoue, une ambition à laquelle j'ai renoncé.

M. Davray et son excellente femme sont dans le Midi ; leurs lettres prouvent qu'il y a quelques élus sur la terre... Eh bien ! tant mieux !

Paris, novembre 18...

J'ai reçu de lady Augusta la lettre que je copie ici :

« Chère Miss Julia,

« En vous quittant, je vous avais promis de vous écrire au moment de prendre le voile : ce moment est arrivé, et je m'acquitte de ma promesse.

« Mes bien-aimés parents ont enfin accédé à une vocation inspirée par Dieu même, Dieu qui connaissait la misère de mon âme et qui voulait la garder et de ses propres faiblesses et des souffles contagieux du monde. Je vous écris de la maison des Dames Hospitalières de la Délivrande, près de Bayeux. Mon postulat est fini ; demain je prendrai le voile, et dans un an je ratifierai, devant les autels, les saints vœux tant de fois prononcés dans mon cœur. Quant aux circonstances dans lesquelles ma vocation s'est révélée à moi, vous les connaissez, Julia. La mort tragique de celle avec que je causais et riaais un instant avant qu'elle parût devant Dieu, m'a soudain éclairée ; le voile doré est tombé de mes yeux, j'ai connu les choses de la terre pour ce qu'elles valent, et je n'ai plus eu qu'un seul désir, celui de me préparer, par une sainte vie, à une sainte mort, de ne pas arriver les mains vides devant celui qui juge les justes mêmes. Je fais à l'Éternité le sacrifice de ce que je pouvais chérir dans le monde, et je le fais avec joie. Mes jeunes ames me plaignent ; j'ai reçu hier une lettre d'Ellen Cavendish, que vous avez connue ; elle me supplie de ne pas immoler ma jeunesse et ma liberté. Eh ! mon Dieu ! elle ne connaît ni le monde, ni le cloître, puisque le premier lui apparaît sans ombres et le second sans rayons ! Pour moi, depuis plusieurs semaines, je fais l'expérience de la vie monastique, et elle me paraît heureuse et douce. Nous obéissons, mais c'est à une règle pleine de sagesse et puisée dans les enseignements des saints ; nous faisons vœu de pauvreté, mais la Providence a soin

de nous, et chaque jour nous apporte le pain et le vêtement. Nous renonçons aux liens de la famille humaine, mais nous sommes toutes sœurs ; nous aimons et nous nous sentons aimées en Dieu. On nous prescrit le silence ; mais, dans ce silence, l'âme entend la voix du Seigneur. Nous sommes cloîtrées, mais que nous importe ce qui se passe au delà de ces murailles ? Nous prions longtemps, mais n'est-ce pas la consolation souveraine ? Enfin, j'ai vu mourir ici, et je sais qu'on y meurt avec calme, avec joie, que l'âme des épouses du Christ est comme un enfant qui retourne à la maison paternelle, cela me suffit.

“ Mon père et ma mère sont résignés ; Frances, mon aimable sœur, me remplacera auprès d'eux, et, je l'espère, auprès du jeune parent auquel j'étais destinée.

“ Adieu donc. Demain, je revêtirai la robe noire et le voile blanc ; demain je ferai divorce avec le monde et alliance avec Dieu. Demandez que je sois fidèle aux grandes grâces que j'ai reçues. Adieu, chère Miss Julia ; je prierai pour vous, et je suis, en Notre-Seigneur,

“ Votre amie dévouée,

“ Augusta CARLENDON.

“ Du monastère de la Délivrande.”

Elle est heureuse ; j'envie la certitude et la fermeté avec lesquelles elle a pour suivi sa voie. Je me répète bien souvent, parmi les soucis, les orages intérieurs dont mon âme est bouleversée, les paroles d'un saint :

Heureuse solitude,
Seule béatitude.

Qui, parmi les troubles du monde, n'a rêvé parfois à cette existence des premiers solitaires, qui vivaient seuls avec la nature et avec Dieu ? La grotte de Paul, avec sa fontaine et ses palmiers, la Thébaïde austère de Pacôme, les grandes pensées du désert, la solitude, l'immensité, ont un attrait pour les âmes blessées ; c'est le pays de mes songes, mais bientôt je retombe terre à terre, je revois Berthe et Fernande qui écrivent leurs devoirs, la petite Claire qui s'essaye à

marcher et à balbutier, et je demande à Dieu, tout simplement, de me faire la grâce de remplir mes devoirs auprès de ces petites filles, de ces petites âmes, que je dois chérir à cause de lui !

Paris, février 18...

Mes élèves font des progrès, elles sont pour moi une distraction puissante. Berthe, moins gâtée, moins adulée, est plus aimable ; elle devient complaisante, et n'étaient sa violence qui existe toujours, et son orgueil qui reparait quelquefois, elle serait tout à fait gentille. Fernande doit combattre un penchant prononcé vers la douce paresse, et une certaine facilité à trouver des mensonges pour s'excuser. Je ne lui en passe aucun, pas plus que je ne souffre les intempéranes d'humeur de Berthe. Elles me causent de la satisfaction, plus encore par leurs petits progrès moraux que par leur science, quoique, vraiment, leur écriture et leur orthographe me fassent honneur. J'ai pour l'orthographe, une méthode que je crois bonne : jamais je ne fais de dictées, encore moins fais-je corriger de la cacographie, car j'ai l'intime conviction que ces deux exercices gravent dans l'esprit des enfants tous les vices d'orthographe qu'on voudrait leur faire éviter. Ils s'habituent, par les exercices de cacographie, à voir des mots mal écrits ; ils s'habituent, sous la dictée rapide, à en écrire d'autres tout aussi mal ; leur mémoire retient ce qu'elle devrait bannir. Pour moi je me borne à faire lire et apprendre par cœur à mes élèves, avec la plus sérieuse attention, cinq ou six lignes, qu'elles écrivent ensuite de mémoire ; après qu'elles ont bien examiné chacun des mots qui les composent, elles confrontent leur écrit avec le livre, et se corrigent elles-mêmes. Cette méthode grave dans leur tête l'orthographe d'usage ; les règles de la grammaire font le reste, et toute lecture devient leçon d'orthographe, parce que, sans peut-être s'en rendre compte, l'élève s'applique à retenir la configuration de chaque mot.

Voilà une dissertation bien digne d'une institutrice : dorénavant je ne veux être que cela ; puissent la grammaire et la géographie, avec ce qu'elles ont de *vertus dormitives*, assoupir les vaines rêveries qui m'ont fait tant de mal !

Paris, mai 18...

Claire est tout à fait aimable ; elle me distrairait. Elle commence à parler distinctement, elle me connaît, elle m'aime... Sa pauvre petite maman, bonne, gracieuse, est si occupée du monde et si peu préoccupée de ses enfants, que je me vois presque revêtue des droits et de l'autorité d'une mère de famille. Mon Dieu ! comment peut-on méconnaître à ce point le bonheur que la Providence vous a mis entre les mains ? Elle a un bon mari, des enfants pleins d'espérance, et elle ne pense qu'à ses toilettes, à ses visites, aux fêtes de la veille, à celles du lendemain ; étrangère chez elle, elle paraît surprise quand je lui rends compte des progrès de ses filles : hier, elle entendait Berthe et Fernande répondre alternativement aux demandes du catéchisme, et elle me disait à demi-voix : " On m'a appris tout cela, mais j'ai tout oublié ! " C'est bien là qu'est le malheur. Si Dieu me seconde, je donnerai à ces enfants une piété solide, qui soit la boussole de leur vie, et qui les empêche de flotter à tout vent comme leur pauvre mère, si triste parfois dans sa dissipation. Je sais par mon observation personnelle combien il y a de noires pensées dans ces têtes couronnées de roses, combien de sentiments pénibles dans les cœurs qui battent sous des dentelles et des bouquets... J'aime madame de la Perne, et je la plains d'autant plus que je l'aime : elle est douce, bienveillante, mais faible ; et son mari, livré à des opérations de banque, à des combinaisons de fortune, ne la soutient pas. Quelquefois j'obtiens qu'elle passe une soirée avec nous, tout à fait en famille : dès qu'elle s'y est résolue, elle est charmante ; elle joue des rondes, elle fait danser ses filles, elle s'intéresse à la lecture que je fais à haute voix, elle travaille avec des doigts de fée, elle m'enchante enfin ; mais le lendemain, le joli bengali, que je croyais tenir dans la volière, a repris son vol, et le ressaisisse qui pourra !

Paris, août 18...

Je conduis parfois mes élèves chez quelques-unes de leurs petites amies, qui sont également élevées chez leurs parents, et je vois là d'autres jeunes personnes qui suivent la même carrière que moi. Il y

a des types bien divers ! La femme savante, qui ne voit au monde que l'instruction, qui étouffe ses élèves sous les leçons de chimie, de zoologie, d'astronomie, qui les accable de dates chronologiques, qui leur sert en infusion les langues anciennes et modernes, et qui s'inquiète peu du cœur, du caractère, pourvu que ses élèves lui *fassent honneur* ; la femme artiste, qui fait des petites filles qui lui sont confiées d'habiles cantatrices et qui transforme la salle d'études en un conservatoire ; il y a la dénigrante, l'institutrice du bel air, qui a élevé les enfants d'une marquise, et qui méprise souverainement les mœurs des bons bourgeois chez lesquels elle se trouve aujourd'hui ; relations, mobilier, toilettes, manières, expressions, tout est l'objet d'une critique sourde, continue, et passablement impertinente. " Jamais on n'aurait fait cela chez madame la marquise ! — Ceci ne se fait pas chez les gens bien nés ! — C'est une expression que je n'avais jamais entendue. — Je ne connais pas monsieur un tel ; vous dites que c'est un personnage ? nous ne le rencontrons jamais... " et ainsi de suite. Cette aristocratique personne connaît le nobiliaire, étudie l'héraldique et suit, sur le bout du doigt, combien il faut de quartiers pour entrer au chapitre de Munich. D'autres, et un grand nombre, sont parmi les *opprimées* ; elles me rappellent la pauvre Hélène de Mémel. Mais une espèce plus rare et plus dangereuse, c'est l'institutrice hautaine, despote, et conduisant à la baguette grands parents et petits enfants. Clémentine m'offre ce curieux type. Elle élève les enfants d'un veuf, sous la direction de leur grand-mère, chez laquelle elle demeure, et elle a su soumettre à ses lois, non seulement le père, qui tremble devant elle, mais la bonne grand-maman, qui n'a mot à dire, qui est reléguée, comme Clémentine le dit insolemment, au musée des antiques, et les enfants, ses élèves, qui courbent la tête sous ce joug impérieux. Elle seule règne et gouverne. Une très jolie figure, un esprit vif, amusant, et surtout un caractère adroit, tour à tour impérieux et souple, amèneront, la rusée créature à ses fins, qui sont probablement d'épouser le père et d'ôter son cœur et sa tendresse à ses enfants. J'en suis fâchée pour l'honneur du corps, car est-il rien de plus sacré que cette confiance qu'une famille nous témoigne, en nous

admettant à son foyer, en nous couvrant de son égide, et l'abus de la plus respectable intimité n'est-il pas chose déplorable, déshonorante ? Et je ne parle que des usurpations, je me tais sur les crimes.

(A continuer.)

BIBLIOGRAPHIE.

DICTIONNAIRE CLASSIQUE de la langue française ; le plus exact et le plus complet de tous les ouvrages de ce genre et le seul où l'on trouve la solution de toutes les difficultés grammaticales, et généralement de toutes les difficultés inhérentes à la langue française ; suivi d'un dictionnaire géographique, historique et mythologique, par BESCHERELLE Jeune, officier d'académie et membre de plusieurs sociétés savantes. Un magnifique volume in-8 raisin à 2 col. de près de 1200 pages, imprimé en caractères neufs. Prix : \$4.00 franco par la poste ; J. B. Rolland & Fils, libraires-dépositaires, à Montréal.

Ce Dictionnaire renferme au moins un quart de matières de plus que les divers dictionnaires classiques les plus nouveaux.— L'auteur a bien voulu confier à un prêtre linguiste distingué, la révision des mots concernant la philosophie et la théologie. Il peut donc être mis entre toutes les mains.

L'ouvrage que nous annonçons est une bonne fortune pour quiconque a besoin de consulter un dictionnaire et ne veut pas consacrer \$12 ou \$30 à une publication de ce genre.

On trouve en librairie beaucoup de vocabulaires petits et moyens dont le prix est accessible à toutes les bourses. Malheureusement il n'en est pas un seul auquel on ne puisse reprocher de nombreuses lacunes et des omissions extrêmement regrettables.

Les synonymes et les difficultés grammaticales sont absolument négligés par les auteurs de ces dictionnaires appelés classiques. Ajoutons que la plupart de leurs définitions sont inexactes, incomplètes ou ridicules. Il n'y a pas jusqu'à l'Académie qui ne laisse beaucoup à désirer sous ces divers rapports.

Il est parfois difficile de connaître le pluriel des substantifs et des adjectifs en *ail* et en *al*. Presque tous les dictionnaires sont muets sur ce point. Celui de M. Bescherelle Jeune, au contraire, fait

connaître le pluriel en même temps que el singulier.

L'auteur indique, avec la manière de conjuguer les verbes irréguliers, la forme orthographique de chacun d'eux.

Une difficulté en présence de laquelle sont bien souvent arrêtés les hommes les plus instruits, c'est de savoir comment on écrit le pluriel des mots composés tels que *gobe-mouche*, *guide-âne*, *perce-bois*, *perce-neige*, *chasse-avant*, *chasse-cousins*, *chasse-mariée*, etc. ; on trouve toujours dans M. Bescherelle la solution de ces problèmes orthographiques.

Beaucoup de gens écrivent, mais il y en a peu qui écrivent bien, parce que le mot propre leur fait défaut. C'est ce qu'à compris M. Bescherelle Jeune. Le soin qu'il met à indiquer le sens précis de chaque mot en est une preuve évidente.

Sans la connaissance exacte des synonymes, on ne peut se flatter de posséder la langue française. La synonymie doit donc faire partie intégrante d'un dictionnaire classique.

Ce que l'on exige avant tout de celui qui tient une plume, c'est qu'il s'exprime clairement. La clarté, néanmoins, n'exclut pas ces formes de langage qui donnent au discours plus de grâce et de vivacité, et que l'on appelle des *figures de rhétorique*. Or, c'est en vain que l'on chercherait dans nos dictionnaires classiques les plus étendus des notions convenables sur ce point. M. Bescherelle, fidèle à son système, ne se borne pas à définir, il donne l'exemple à l'appui de sa définition, si bien que son Dictionnaire peut remplacer avec avantage un traité de littérature.

Nouvelles publications.

Entretiens sur les éléments des sciences destinés à l'éducation première, publique et privée, par Patrice Larroque, ancien recteur de l'Académie de Lyon, in-12 bro. 55 cts.

Guide pour l'enseignement de la gymnastique des filles, à l'usage des écoles normales, par le capitaine Docx, in-8 cart. 90 cts.

Guide pour l'enseignement de la gymnastique des garçons, à l'usage des écoles normales, par le capitaine Docx, in-8 cart. \$1.38.

Leçons (Premières) de choses usuelles, premières lectures courantes, pour les enfants de 7 à 9 ans, par E. Dupuis. Ouvrage orné de 115 vignettes et figures explicatives, in-12 cart. 25 cts.

Leçons de choses — Trésor scientifique des écoles primaires, par Jules Conan, ancien professeur, in-12 cart. 40 cts.

Livre d'images, par J. Staub (4 livraisons), destiné à l'enseignement élémentaire par intuition, à l'usage des familles et des écoles enfantines, avec 48 doubles planches imprimées en chromo, introduction, texte explicatif et méthotique, suivis d'un appendice : poésies, petits contes, etc., etc., traduit par F. Oyex-Delafontaine, instituteur à Lausanne, 4 vols. in-4, richement coloriées, \$5.00.

Dans ce livre d'images la famille, les jardins d'enfants et les premières classes des écoles élémentaires trouveront les matières nécessaires aux exercices de l'intelligence et du langage, ainsi qu'au développement des principes moraux et religieux. Ces exercices ont pour but non seulement le développement des sens et de l'intelligence, mais aussi celui de la mémoire.

Voici l'ordre à suivre dans cet enseignement, en tenant compte de l'âge de l'élève :

1o. Apprendre à connaître et à nommer les objets, d'après leur genre et leur nombre.

2o. Faire des phrases sur leurs propriétés et leur utilité.

3o. Ajouter de nouveaux développements; destination des objets et rapports entre eux, etc.

4o. chercher et nommer les différentes parties d'un objet, et leur nombre.

5o. Comparaisons progressives.

6o. Division du temps (planche 23).

7o. Description des objets, des animaux, des plantes, d'après le modèle des questions (planches 5, 16, 19).

8o. Raconter verbalement ou par écrit de petites histoires; réciter des poésies (Appendice).

Tentations (Mes) ou questions respectueuses adressées à M. . . , vénérable pasteur évangilique, et à tous les ministres des églises protestantes; par un protestant dans le doute; in-18, 108 pages; Cadieux & Derome, Editeurs, Montréal. 10 cts.

L'Influence spirituelle induite devant la liberté religieuse et civile. — Extraits du "Journal des Trois-Rivières," 114 pages, 20cts. "Journal des Trois-Rivières."

Larocque (Dr G.): Manuel d'horticulture pratique et d'arboriculture fruitière; in-8o, vi 168 pages. Mercier & Cie, éditeurs, Lévis. 50 cts.

Pagnuelo (S.): Lettres sur la réforme judiciaire; in-8o, iv-242 pages; J. Chapleau & Fils, éditeurs, Montréal. \$1.25.

Science de bien mourir (La): Manuel de la double association de la bonne mort, du Cœur agonisant de Jésus et de compassion de la Très Sainte Vierge; A. M. D G.; in-18, 356 pages. Cadieux & Derome, éditeurs, Montréal. 25 cts.

Lachapelle (Dr Séverin): La santé pour tous, ou notions élémentaires de physiologie et d'hygiène à l'usage des familles, suivie du Petit guide de la mère auprès de son enfant malade; in-12, reliure toile, iv 316 pages. Cie. d'Imprimerie Canadienne, éditeur, Montréal. 50 cts.

Trudel (L'Hon. F. X. A.): Nos chambres hautes. Sénat et Conseil Législatif. Sommaire: 1o Faut-il abolir le Conseil Législatif? 2o La raison d'être des chambres hautes; 3o Conditions d'infériorité faites aux chambres hautes en Canada; in 8o, 164 pages; Eusèbe Sénécal, éditeur, Montréal, 40 cts. . .

En vente à la librairie J. B. Rolland & Fils, 12 et 14, rue St. Vincent.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Organe des Instituteurs catholiques de la province de Québec.

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS.

PAR LIVRAISON DE 32 PAGES.

Le prix d'abonnement n'est que D'UN DOLLAR par an payable d'avance et D'UN DOLLAR ET DEMI payable à la fin de l'année.

J. B. ROLLAND & FILS.

ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES,

Nos. 12 et 14, Rue St Vincent, Montréal.

N. B.—Les annonces pour "demandes d'instituteurs" et "situations demandées" seront publiées pour le prix de \$1.50, et \$1.00 seulement pour les abonnés du Journal; les autres annonces seront insérées au prix de 10 centims la ligne pour chaque insertion.